

Sûreté de l'usager et conception urbaine



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement

www.territoires.gouv.fr

**Étude réalisée à l'initiative du Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement
Sous la direction de Bernard Ménoret
Secrétariat général
Et de Dominique Oudot-Saintgéry
Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature**

Coordination : Marie-Aude Corbillé
Gersende Franc, Amélie Simand et Sabine Perez-Godet
Centre d'Etudes Techniques de Lyon
Unité Aménagement Villes Et Quartiers
Point d'Appui National Sûreté Sécurité Urbaine
46, rue St Théobald - 38 081 L'ISLE D'ABEAU
Tel : 04 74 27 51 60 - télécopie : 04 74 27 51 18
mél : pan-surete-securite-urbaine.cete-lyon@developpement-durable.gouv.fr

Sûreté de l'usager et conception urbaine

Juillet 2012

Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement
Grande Arche de la Défense
92055 Paris La Défense CEDEX 04

Numéro de référence documentaire : isrn EQ-CT69-DCAP--1202--FR

Pour leur relecture avisée et leurs suggestions, merci à :

Pascal **ANDRÉ**, Olivier **BACHELARD**, Franca **BERLAND**, Cédric **BOUSSUGES**, Éric **CHALUMEAU**, Dominique **DÉLÉAZ**, Margaux **DELOGU**, Alain **DENAYER**, Anne **GRANDGUILLOT**, Paul **LANDAUER**, Céline **LOUDIER-MALGOUYRES**, Michel **LE CALLOCH**, Philippe **PAYN**, Cyril **POUVESLES**, Sandira **SANIEL**, Noémie **SIMAND**, Bertrand **VALLET**, Émilie **VIGNON**.

Résumé

Dans son environnement urbain, l'être humain réagit de manière sensible pour se situer, à la fois dans l'espace et dans la société, pour se diriger, pour se protéger. Il se sert aussi de cet environnement pour atteindre ses buts ou selon son état d'esprit, en fonction des opportunités que celui-ci lui offre. La sécurité, «état de celui qui ne se sent menacé par rien», peut être servie en partie par l'urbanisme et sa gestion à partir du moment où ses maîtres d'ouvrage et ses concepteurs sont conscients de cet enjeu.

L'habitué d'un quartier bien tenu, l'usager d'un réseau viaire compréhensible, le piéton traversant un espace perméable et «habité», l'habitant d'un quartier bien intégré à la ville sont alors les bénéficiaires apaisés de l'attention qu'on a consacré à leur quotidien. Les usagers de lieux dont la ou les fonctions sont claires, de lieux qui disent par eux-même le degré de liberté avec lequel on peut les utiliser, ont un comportement plus civil. Les professionnels qui interviennent à domicile, notamment ceux de la santé et de la sûreté-sécurité, voient leur travail facilité.

Cet ouvrage passe en revue les principes qui peuvent guider l'intégration de la sécurité, au sens de prévention de la malveillance, dans la conception urbaine.

Mots Clés : Sécurité urbaine, aménagement, conception urbaine, usager, espace public, espace vécu, sentiment d'insécurité.

Intentions

Un guide des principes auxquels se référer pour intégrer la sécurité dans l'aménagement

«L'aménagement de l'espace peut susciter les conditions favorables à la tranquillité et au «mieux vivre ensemble». Les formes urbaines et architecturales doivent donc offrir toutes les chances de création et de développement des liens sociaux, notamment par la qualité des espaces publics et des constructions.»

«Les formes urbaines et architecturales ne sont pas des facteurs criminogènes mais leur organisation et leur agencement peuvent faciliter la commission d'actes de malveillance en créant les conditions favorables au passage à l'acte.»

Extrait de l'annexe 1 de la circulaire du 1^{er} oct 2007 : vers une meilleure prise en compte de la sûreté dans l'aménagement et la construction

Après les textes de 2007 qui imposent la réalisation d'une étude de sûreté pour les grandes opérations d'aménagement ou les grands établissements recevant du public, le Ministère de l'Équipement, le Ministère de l'Intérieur et la DIV ont publié un guide à la documentation française «Guide méthodologique des études de sûreté et de sécurité publiques dans les opérations d'urbanisme, d'aménagement et de construction».

Depuis, les expériences de prise en compte de la sécurité dans les projets d'aménagement se sont suffisamment multipliées pour que le Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement souhaite rappeler les principes éprouvés auxquels on peut se référer pour prendre en compte la sécurité dans un projet d'aménagement. C'est l'objet de ce document.

Un guide à l'attention des directions départementales des territoires...

Le présent document, en s'inspirant des recommandations du rapport technique européen¹ et des guides déjà rédigés en France ou à l'étranger, a été conçu comme un outil d'aide aux Directions Départementales des Territoires qui ont la

responsabilité, en tant que membre des sous-commissions départementales de sécurité publique, d'apporter ce regard spécifique sur la sécurité par l'aménagement.

... mais aussi des maîtres d'ouvrages et des maîtres d'oeuvre car c'est dès la conception du projet qu'il faut intégrer la sécurité comme un objectif

L'expérience montre combien il est important que la sécurité soit intégrée dans la conception même des projets. Les ajustements qui peuvent être préconisés en sous-commission sont souvent trop tardifs au risque d'être anecdotiques, voire irréalisables. C'est dès la définition

du programme que le maître d'ouvrage peut utilement intégrer les recommandations qui vont suivre. Et si les exigences liées à la sécurité viennent contredire d'autres exigences du programme, l'urbaniste et /ou l'architecte auront à les intégrer harmonieusement dans le projet.

9 principes à prendre en compte

La sécurité et le sentiment de sécurité dépendent en partie des qualités des espaces publics. Ces qualités sont celles qu'attend l'utilisateur, que redoute consciemment ou non la personne malveillante. Elles sont à rechercher au stade de la conception urbaine mais aussi en amont, lors des réflexions de planification urbaine et en aval, dans le

travail d'entretien et de gestion des espaces. Nous avons choisi de partir des attentes de l'utilisateur dans la mesure où elles nous paraissent commander toute réflexion sur ces qualités, dans la mesure aussi où d'autres qualités sont peut-être encore à identifier, et d'autres à inventer en même temps que l'évolution de nos modes de vie.

¹ AFNOR, Rapport technique CEN/TR 14383-2, Février 2008

Les attentes de l'utilisateur qui fréquente un espace public ou un quartier sont les suivantes :

- percevoir les signes qu'il existe un garant des lieux ;
- s'orienter facilement ;
- garder le contrôle visuel lors de ses déplacements ;
- bénéficier d'une surveillance naturelle ;
- se sentir intégré à la cité ;
- savoir quel comportement adopter selon les lieux ;
- s'approprier ses lieux de vie ... ;
- ... et ce, à tout moment ;
- pouvoir obtenir de l'aide en cas de nécessité.

Des principes à traduire et à agencer de façon adaptée à chaque contexte

Les textes de 2007 et le récent décret du 24 mars 2011 laissent aux maîtres d'ouvrage et aux concepteurs une grande liberté de réalisation technique. Ce guide, s'il commence par exposer l'idée qu'il est primordial qu'il existe un garant des lieux, cherche à faire en sorte que ces qualités soient traduites dans la conception même des projets, dans leur dessin, et que la prise en compte de la sécurité ne se limite pas à des mesures techniques de protection ou à des mesures conservatoires de gestion et d'entretien.

La traduction de ces qualités dans l'espace peut prendre des formes variées, qu'il faudra imaginer en fonction du contexte social et urbain du projet (centre ville ou limite

d'urbanisation, tissu ancien ou ancienne ZUP), en fonction de la nature du projet (ZAC, ERP), en fonction de sa vocation (économique, universitaire, mixte, ... ou à dominante d'habitation). Les nombreux exemples de mise en œuvre montrent cette variété.

S'il faut considérer ces qualités une à une pour les prendre en compte, il faut aussi regarder la cohérence de l'ensemble. Elles sont interdépendantes. Selon le contexte et l'objet du projet, l'absence d'une de ces qualités peut être très bien compensée par le poids des autres ou par leur combinaison, ou bien constituer un manque irrémédiable qui nuit à toutes les autres.

Aux plans (plan-masse, autres plans et schémas) de prouver que la sécurité est prise en compte

Au moment de l'étude de sécurité publique, l'architecte ou l'urbaniste et l'expert en matière de sécurité doivent pouvoir encore modifier le projet d'aménagement en fonction des usages qui pourraient en être faits.

Les membres de la sous-commission départementale de sécurité publique doivent pouvoir lire dans les plans ou les croquis du projet les intentions que poursuivent le maître d'ouvrage et le concepteur pour favoriser chez l'utilisateur :

- une bonne orientation,
- la maîtrise visuelle de son environnement proche,
- un comportement approprié,
- un sentiment de sécurité.

Il s'agit aussi d'apporter à l'utilisateur des preuves tangibles que l'endroit dans lequel il vit est un morceau de la ville, la continuité de la ville, et qu'il fait l'objet de l'attention des pouvoirs publics. Tous ces éléments peuvent se traduire d'abord dans le plan-masse de l'opération et ensuite dans tout schéma utile pour expliciter le fonctionnement des espaces publics.

Toutes ces illustrations doivent pouvoir être demandées au concepteur pour permettre aux membres de la sous-commission départementale de sécurité publique d'interroger le projet et pour fournir une base concrète aux débats.

Sommaire

Intentions 6

Pour être et se sentir plus en sécurité, un usager doit pouvoir :

- 1 Percevoir les signes qu'il existe un garant des lieux 15**
 - Des questions qui se posent en amont 15
 - Comment questionner le projet 16
 - Mise en situation : quelques pratiques..... 16
- 2 S'orienter facilement 23**
 - Comment questionner le projet 24
 - Mise en situation : quelques pratiques 25
- 3 Garder un contrôle visuel lors de ses déplacements 31**
 - Comment questionner le projet 32
 - Mise en situation : quelques pratiques 32
- 4 Bénéficier d'une surveillance naturelle 37**
 - Comment questionner le projet 37
 - Mise en situation : quelques pratiques 38
- 5 Se sentir intégré à la cité 43**
 - Comment questionner le projet 43
 - Mise en situation : quelques pratiques 44

6	Comprendre le statut et l'usage d'un lieu	53
	Comment questionner le projet	53
	Mise en situation : quelques pratiques	54
7	Investir ses espaces de vie	59
	Comment questionner le projet	60
	Mise en situation : quelques pratiques	60
8	Investir ses espaces de vie à tous moments	65
	Comment questionner le projet	65
	Mise en situation : quelques pratiques	66
9	Pouvoir bénéficier de l'aide des pouvoirs publics si nécessaire ..	71
	Comment questionner le projet	71
	Mise en situation : quelques pratiques	72
C	Conclusion	77
B	Bibliographie	78
G	Glossaire	81

9 principes pour être et se sentir en sécurité

«Penser et dessiner de la ville, c'est toujours peu ou prou penser des espaces (creux), des parois et des objets (construits) pour des gens. C'est donc se représenter de toutes sortes de façons la manière dont les gens vont utiliser et s'appropriier les produits urbains dans lesquels ils sont censés prendre place» .

Philippe Verdier, *Le projet urbain participatif*, 2009

Pour être et se sentir en sécurité

1

Percevoir les signes qu'il existe un garant des lieux

- Identifier et traiter les points noirs
- Clarifier les domanialités
- Anticiper l'entretien et les réparations
- Éviter les délaissés et gérer les friches
- Éviter les tags

2

S'orienter facilement

- Concevoir une trame urbaine compréhensible
- Mettre en place un système de repérage
- Éviter les cheminements piétons isolés et sans alternatives

9

Pouvoir bénéficier de l'aide des pouvoirs publics si nécessaire

- Préférer une trame ouverte, des espaces traversants
- Éviter l'habitat enclavé
- Cibler les besoins en vidéoprotection

8

Investir ses espaces de vie à tous moments

- Prendre en compte le cadencement des usages
- Faire participer les activités, les lieux de convivialité et les transports en commun à la sécurité



un usager doit pouvoir

3

Garder un contrôle visuel lors de ses déplacements

- Concevoir des espaces ouverts à la vue et visibles
- Utiliser la végétation comme un écran plutôt qu'un écran
- Soigner l'éclairage

4

Bénéficier d'une surveillance naturelle

- Dimensionner les espaces publics en rapport avec leur fréquentation
- Associer les cheminements motorisés, cycles et piétons
- Ouvrir les façades sur l'extérieur
- Éviter les lieux confidentiels

5

Se sentir intégré à la cité

- Intégrer le nouveau quartier dans la trame de la ville
- Connecter le nouveau quartier aux quartiers voisins et éviter les effets de coupure
- Adapter les gabarits des réseaux de desserte à leur fréquentation
- Soigner les signes d'appartenance à la ville

7

Investir ses espaces de vie

- Penser au confort de tous les usagers
- Organiser le degré d'appropriation souhaité
- Faire cohabiter sereinement les différents usages

6

Comprendre le statut et l'usage d'un lieu

- Distinguer les espaces publics, privés-collectifs et privés, leur gestionnaire et leurs usages
- Utiliser la résidentialisation dans les quartiers existants
- Dimensionner les espaces collectifs privés pour favoriser la sociabilité



1 Percevoir les signes qu'il existe un garant des lieux

Vivre dans un environnement bien entretenu, constitue l'une des premières aspirations conscientes des habitants et des usagers des espaces publics. Un espace propre donne envie de le fréquenter, de s'y arrêter. Mais c'est surtout le signe pour l'utilisateur qu'un propriétaire est là pour garantir que l'usage qui en est fait est conforme à son intention, et pour nettoyer, réparer et entretenir les espaces et le mobilier. Les enquêtes de l'INSEE² montrent une corrélation entre insécurité et déficit d'entretien, corrélation d'autant plus forte que les quartiers sont dégradés.

Les espaces mal entretenus perdent de leur valeur d'usage. Ils donnent l'idée que leur propriétaire s'en désintéresse, que cet espace n'appartient à personne. Ils favorisent le sentiment que tout y est permis sans réaction. Le délaissement par leurs gestionnaires d'espaces déjà peu fréquentés par les usagers, accentue le risque de

dégradations, d'appropriation exclusive. Ils deviennent des zones de non-droit.

Si la capacité de gestion du futur gestionnaire n'a pas été mise en perspective au moment de la conception du site et se trouve finalement déficiente par rapport aux exigences d'entretien, le fonctionnement du site peut en être gravement affecté, quelles que soient la qualité ou l'ingéniosité de ses aménagements. Ce constat a fréquemment eu lieu, dans les quartiers concernés par la politique de la ville notamment, et les dispositifs de gestion urbaine de proximité ont eu pour vocation de remédier à cela. Parce que l'on ne peut jamais garantir une gestion attentive à long terme, le travail de conception urbaine doit intégrer le souci d'un entretien adapté aux capacités du gestionnaire.

Ce qui facilite les comportements malveillants et favorise le sentiment d'insécurité

- Tout signe de délaissement qui laisse penser que l'espace est libre pour des comportements malveillants et illicites : espaces publics qui restent sales, mobilier urbain qui reste abîmé, tags qui perdurent, végétation dégradée, épaves de voitures...
- Des domanialités mal définies et des incertitudes concernant la gestion.
- Des matériaux, un mobilier urbain fragiles ou difficiles à nettoyer, à réparer.
- Les friches ouvertes, les délaissés.
- Les façades d'immeubles propices aux tags, accessibles, et peu exposées aux regards.
- Un mobilier urbain placé dans des lieux confidentiels, peu exposés aux regards.

Des questions qui se posent en amont

Au maître d'ouvrage lorsqu'il formule son programme

Sur les domanialités : étant donné mes capacités de gestion et d'entretien ou ceux de la collectivité, comment dimensionner les espaces publics ? Que mettre dans le cahier des prescriptions architecturales pour que le souci de l'entretien futur soit intégré à la conception de chaque lot ?

Quelle sera ma politique de gestion des friches en attente de réalisations : fermeture sans accès, parking provisoire, appropriation organisée par des associations ?...

Comment vais-je gérer dans le temps les lieux qui demanderont le plus de maintenance ou d'entretien (lieux fréquentés de façon intensive, lieux vulnérables ...) ?

Comment concilier l'ambition d'espaces publics de qualité avec leur facilité d'entretien et le choix de matériaux robustes et peu coûteux (ou faciles à remplacer) ?

Comment associer les gestionnaires au projet ?

2 INSEE Première n°1133, *On pardonne tout à son quartier sauf l'insécurité, les dégradations, le bruit*, 2007

Aux concepteurs quand ils dessinent le projet.

Sur les domanialités : par qui seront entretenus les espaces que je dessine ? Par la copropriété, la ville, une coopérative d'habitants ? Ces espaces seront-ils faciles à entretenir ?

Comment utiliser les délaissés dans un périmètre de projet ou aux abords d'un projet, comment les intégrer à une trame d'espaces publics appropriables ?

Où positionner le mobilier urbain : les bancs sont-ils dans des lieux reculés ou dans des lieux de passage et donc bénéficiant d'une surveillance naturelle rendant plus difficile leur dégradation et incitant une plus grande propreté ?

Comment questionner le projet

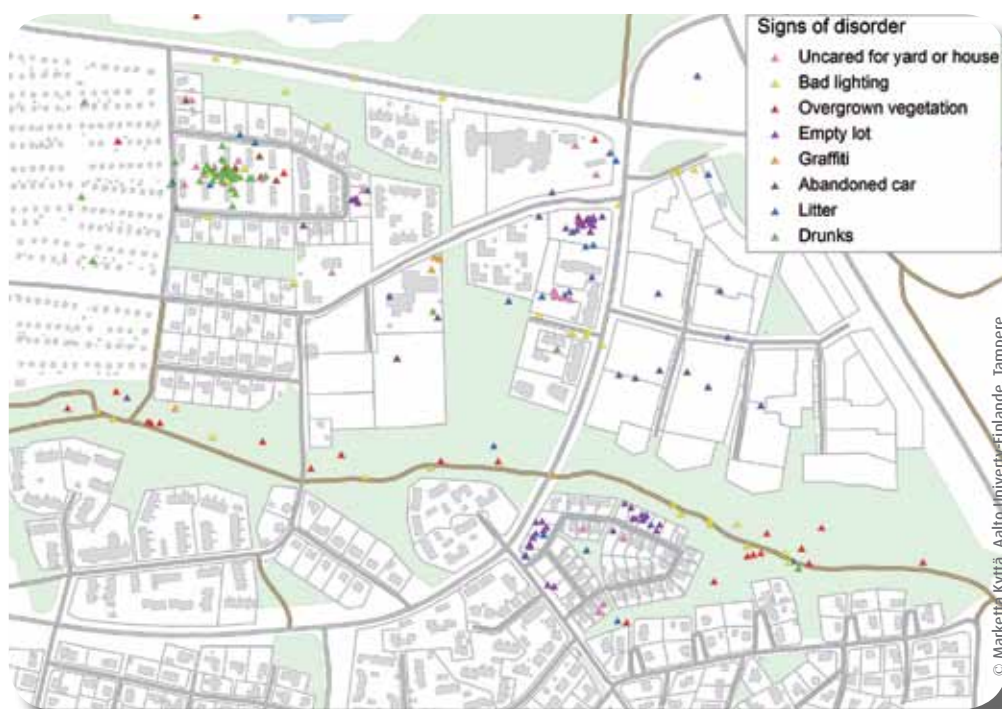
- À qui appartiennent les espaces non bâtis ? (plan des domanialités ?)
- Sont-ils facilement accessibles pour être entretenus ?
- Quels sont les lieux qui demanderont le plus de maintenance ou d'entretien (lieux fréquentés de façon intensive, lieux vulnérables ...) ?
- Les différents gestionnaires ont-ils été associés à la programmation et à la définition des aménagements ? pourront-ils assumer la fréquence et les coûts d'entretien du mobilier, des matériaux, de la végétation, des aménagements envisagés ?
- Quel va être le calendrier des chantiers/friches (transitoires ou non) ?

Mise en situation : quelques pratiques

Faire un diagnostic préalable des lieux de délits, d'incivilités et des lieux perçus positivement

Le diagnostic préalable à l'aménagement du quartier d'habitation de Muotiala à Tampere (Finlande) a localisé les « points noirs » dans les quartiers environnants : friches, ordures sauvages, voitures abandonnées, plantations dégradées, graffitis, regroupements de personnes.

Au delà de cette cartographie, ce travail a permis des débats autour de l'origine des auteurs des nuisances, les raisons des déficits d'entretien du site.



◀ Quartier d'habitation de Muotiala en Finlande : localisation des « points noirs » dans le quartier voisin du projet.

De même, la cartographie des lieux perçus positivement et fréquentés régulièrement par les habitants ont donné des

repères sur ce qu'ils apprécient dans leur environnement et leurs usages.

Quartier d'habitation de Muotiala à Tampere en Finlande : localisation des espaces appréciés des habitants dans le quartier voisin : jeux d'enfants, beaux jardins, environnement soigné, cheminements utilisés.



Clarifier les domanialités pour améliorer la gestion par la mise en responsabilité effective des gestionnaires

Le projet de renouvellement urbain dans un quartier d'habitat social de type ZUP datant des années 1970, le quartier des Grolières à Vaulx-en-Verin dans le Rhône, a nécessité au préalable une préparation du site et un dialogue avec les habitants.

En premier lieu, il a été nécessaire de définir les maîtrises foncières, principalement celle des espaces publics, car aucun des bailleurs n'était en mesure de revendiquer la propriété d'une parcelle précise.

LES PROPRIETAIRES



Plan des domanialités du quartier des Grolières à Vaulx-en-Verin tiré d'une plaquette de présentation des services gestionnaires «Qui fait quoi et où», précisant les coordonnées des services et les personnes impliquées, leur mission, les horaires d'ouverture, ainsi que les coordonnées des services à contacter le week-end et en soirée. Plaquette réalisée par l'équipe du Grand Projet de Ville, la Ville de Vaulx-en-Verin, le Grand Lyon et l'ANRU.

«L'enseignement (de la redéfinition des domanialités et de la gestion de proximité) tiré pour la tranche suivante du projet est évidemment la nécessité d'engager plus précocement la définition d'objectifs qualitatifs et de leur coût. Pratiquement, cela conduira à intégrer l'accord et la convention de principe sur la gestion et l'entretien futur par les différents partenaires au dossier de financement.»

Dominique Mouillaux – DDT du Rhône

«En amont, l'intégration au processus de production de la ville de ses gestionnaires futurs et de leurs besoins constituerait un facteur déterminant pour faire émerger des garants des lieux reconnus.»

Sébastien Roché³, *Résidentialisation : une nouvelle urbanité ?*, DIV et DGUHC, 2003

▶ Concevoir les espaces, les aménagements et le mobilier urbain

En fonction :

- du niveau et des coûts d'entretien qu'ils vont générer plus tard ;
- du climat et des expositions ;
- des moyens humains, techniques et financiers :
 - matériaux difficiles à abîmer, casser, arracher,
 - matériaux faciles et rapides à remplacer.



Des sièges bien en vue qui facilitent l'entretien et qui n'invitent pas au détournement d'usage.



3 Sébastien Roché, chercheur au CNRS, directeur du département Sécurité et société à l'IEP de Grenoble. Ses travaux portent essentiellement sur les questions de délinquance et d'insécurité et sur les politiques judiciaires et policières comparées

Éviter les terrains vagues, gérer les friches de transition à l'échelle des opérations

«Les affectations transitoires représentent un élément important de la reconversion des friches industrielles et des sites similaires. Une location temporaire ne permet pas seulement de couvrir les frais en cours ; un certain type d'affectation transitoire peut aussi focaliser l'attention de la population et des investisseurs sur le site et en faciliter la reconversion ultérieure et définitive.

Elles peuvent aussi profiter considérablement aux villes et aux communes pour dynamiser leur développement. [...] Le principe le plus important est de planifier et de «prendre en main» une affectation transitoire au lieu de «laisser faire», comme c'est le cas la plupart du temps.»

affectations-transitoires.friches.ch

Comment gérer les chantiers, les friches dans le temps ?



◀ Strasbourg, Quartier Port du Rhin - Phasage des travaux - Programme d'expérimentation du PUCA - Qualité et sûreté des espaces urbains 2011/2012

îlots
 cons. exis.
 voies princi.
 tram
 E.P. travaux
 E.P. achevé
 lot en travaux
 lot achevé
 amgt.pro.travaux
 amgt.pro.achevé

«Anticipant la loi, et dès juillet 2006, la Communauté Urbaine du Grand Nancy, en charge de plusieurs projets de rénovation urbaine sur son territoire, avait lancé une étude sur les phénomènes d'insécurité. Cette étude montrait que les chantiers sont des espaces dangereux car "accidentogènes", mais surtout de plus en plus la cible de vols de matériaux. S'inscrivant dans un contexte particulier, les chantiers peuvent également venir contrarier des économies souterraines (notamment le trafic de drogue) et devenir, à ce titre, des cibles pour les délinquants. Ces éléments sont venus justifier la mise en place d'un dispositif de sécurisation et de prévention de proximité au cœur même des chantiers.

L'action mise en œuvre par la communauté urbaine se décompose en deux volets : sécurité et prévention. Le volet "sécurité", visait, via la constitution d'un comité technique pour chaque site, à anticiper la bonne conduite des chantiers, appréhender l'impact du chantier sur les usagers, les riverains et les commerçants, afin de proposer la meilleure organisation possible.

Le volet "prévention" s'articule quant à lui autour d'une association d'insertion, qui met des agents de proximité à disposition des chantiers qui en font la demande. Ces agents sont chargés de faire l'interface avec les habitants et les acteurs du chantier durant le temps de réalisation des opérations. [...] Le budget annuel de l'opération s'élève à 104 000 euros, financé par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, ainsi que la Communauté du Grand Nancy et le FIPD.

Au regard d'une évaluation partielle réalisée par l'association d'insertion, [...] les sites concernés sont de fait moins exposés, voire pas du tout, à des actes de délinquance.»

Projet distingué par le Jury du Prix prévention de la délinquance 2008 - Forum Français pour la Sécurité Urbaine

► Gérer les délaissés globalement à l'échelle des agglomérations

«Zone Sweet Zone» est un travail de recherche sur les formes et les enjeux de l'espace public en milieu périurbain, appliqué à l'agglomération bordelaise.

«Cette recherche s'appuie sur un double constat, issu d'un travail de repérage cartographique mené in situ lors de randonnées menées pendant 3 mois : d'un côté, une carence d'espaces publics structurants et de l'autre, une abondance d'espaces délaissés résultant de l'urbanisation périurbaine. Le résultat est une proposition de création d'une matrice d'espaces publics – les "Terres Communes" – à l'échelle de l'agglomération, intégrant une partie des espaces délaissés et misant sur leur potentiel spatial, paysager et d'usage.»



▲ Cartographie des espaces délaissés de l'agglomération bordelaise, repérage réalisé lors de randonnées pédestres pendant l'été 1999.

► Éviter les tags, les graffiti : protéger les murs ou nettoyer régulièrement

«Dès 2004, la commune de Mouans en Sartoux, commune de 10 300 habitants, a décidé de mettre en place une véritable stratégie de prévention pour lutter contre les tags. [...] La ville a procédé à des plantations devant certains murs propices aux tags. Fort de la réussite de ces réalisations, la ville a ensuite souhaité intégrer aux règles d'urbanisme dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme la végétalisation des murs, ainsi que l'interdiction des "brise-vue".»

Projet distingué par le Jury du Prix prévention de la délinquance 2008 – Forum Français pour la Sécurité Urbaine



▲ Haies anti-tag, Lyon



▲ Mur végétal, Paris, Musée des Civilisations



▲ Fresques murales, Lyon, quartier États-Unis



▲ Fresques murales, La Verpillière

«Enfin, la ville de Mouans Sartoux a procédé à l'acquisition d'équipements spécifiques (hydrogommeuse et véhicule spécialisé pour un effacement sous 24 heures) et assuré la formation des techniciens à l'enlèvement. Le coût annuel de l'opération s'élève à environ 26 000 euros.

Le bilan de cette action s'avère largement positif. Une évaluation menée en interne a démontré une baisse de plus de la moitié des dégradations par voie de tags entre 2006 et 2008.»

Projet distingué par le Jury du Prix prévention de la délinquance 2008 – Forum Français pour la Sécurité Urbaine

Dans «L'image de la cité» Kevin Lynch⁴ rappelle que «Structurer et identifier son milieu est une faculté vitale chez tous les animaux.» et que «Comme n'importe quelle bonne ossature, une telle structure donne à l'individu une possibilité de choix et un point de départ, pour l'acquisition d'une information ultérieure. Une image claire de l'environnement sert ainsi de base au développement individuel.»

L'utilisateur qui peut s'orienter facilement se sent plus en sécurité et subit moins de stress. Avoir à chercher son

chemin n'est jamais une posture agréable dans une situation quotidienne. Découvrir un environnement complexe au fur et à mesure que l'on marche peut même être pénible quand on cherche une adresse, un rendez-vous. L'orientation induit une succession de choix de chemins, choix que l'utilisateur vivra bien s'il peut les faire sans trop d'hésitation. Si le cheminement paraît trop compliqué, il peut donner lieu à des attitudes d'évitement et conduire au délaissement de certains lieux.

«L'organisation de l'espace urbain ne produit pas mécaniquement l'insécurité mais peut contribuer à son développement. Certaines formes d'organisation urbaine peuvent à la fois générer de l'inquiétude pour les usagers et favoriser les agressions. [...] Certains modes d'organisation de l'espace sont particulièrement complexes et confus et forment de véritables "magmas urbains". C'est notamment le cas des quartiers où les bâtiments sont imbriqués les uns dans les autres, avec de multiples passages traversants sous les immeubles pour passer d'un immeuble à l'autre, une multiplication des voies en impasse, des difficultés de circulation générées par des équipements qui barrent l'accès à certaines parties du quartier et qu'il faut contourner pour s'y rendre, l'enclavement de certains espaces difficilement accessibles avec des effets de "nasse".

Les quartiers d'urbanisme sur dalle sont particulièrement problématiques à cet égard. Cette forme urbaine génère un enchevêtrement d'escaliers, de passerelles, de passages sous dalles, de porches, qui constitue souvent un véritable labyrinthe.

Dans ces espaces, les habitants et les visiteurs n'ont aucun repère, ils doivent faire des détours pour aller d'un endroit à un autre. Ces espaces n'offrent aucune lisibilité, on s'y perd fréquemment et souvent on ne sait plus où l'on est. Ce manque de lisibilité génère de l'inquiétude voire de l'angoisse chez les usagers, d'autant plus que ces espaces sont souvent sinistres, obligent à longer des murs de béton brut.

Or les groupes de délinquants maîtrisent parfaitement ces espaces, savent se faufiler dans ces dédales. Ils peuvent aisément se cacher dans les multiples espaces en retrait et les recoins qu'ils offrent. Ils peuvent parfois contrôler tout un quartier en s'installant sous un porche traversant, à l'entrée d'une rue en impasse ou dans différents lieux propices aux agressions.»

Michel Bonnetti⁵ - «L'influence de l'organisation de l'espace et de la gestion urbaine sur le développement de l'insécurité» -

En même temps, des recherches⁶ montrent l'importance pour l'utilisateur de disposer de repères lors de ses déplacements. Les repères suggèrent un rythme, participent à une animation visuelle et constituent des points d'appui

mentaux. En rendant le trajet descriptible, ces repères permettent à l'utilisateur d'avoir une maîtrise du site. Et s'il a besoin d'explications dans sa progression, ces repères y participeront.

4 Kevin Lynch, architecte et urbaniste américain, a utilisé les cartes mentales pour concrétiser les représentations que des habitants ou des usagers pouvaient avoir de leur environnement. Il a ainsi mis à jour 5 grands éléments structurants de l'espace que d'autres auteurs ont repris ensuite :

- les routes, les rues, les allées, les itinéraires des transports en commun ;
- les barrières physiques que constituent les murs, les rivières, les ponts, les clôtures, les frontières ;
- les sous-ensembles urbains, les quartiers ;
- les intersections, les carrefours, les places majeures ;
- les repères visuels : éléments naturels du paysage ou bien ouvrages qui constituent des repères

5 Michel Bonnetti, sociologue, directeur de recherches au Centre scientifique et technique du bâtiment

6 Séminaire au Collège de France - *Stratégies cognitives d'orientation spatiale* - 2003

Au delà, il est important de se poser la question de la signalisation. Sa fonction est de rendre le trajet de l'utilisateur le plus fluide possible (vers des équipements, commerces, des parcs ou des jeux, des lieux où s'asseoir, ...) et d'accroître le degré de maîtrise de son déplacement. Elle peut aussi indiquer ce qui peut lui apporter de l'aide, sans que l'insécurité soit stigmatisée (téléphone, lieux animés, médecin, pharmacie, arrêts de transports en commun, ...).

Ce qui facilite les comportements malveillants et favorise le sentiment d'insécurité

- Des usagers désorientés, égarés donc plus vulnérables.
- De longs cheminements en couloirs sans chemin alternatif.
- De longues séquences sans repère, qui favorisent le stress des usagers.
- Les cheminements labyrinthiques que seuls les initiés maîtrisent.

Comment questionner le projet

- Comment la configuration des lieux facilite-t-elle l'orientation des piétons, cyclistes, automobilistes ?
- L'aménagement permet-il à de nouveaux usagers de savoir où ils se trouvent et de s'orienter facilement ?
- Peut-on aisément traverser le quartier de part en part ?
- La desserte des logements, des activités, des équipements, est-elle directe ?
- Toutes les voies mènent-elles à un endroit où des personnes ont une raison d'aller ?
- Les incidences et le nombre de toutes les entrées du quartier ont-ils été considérés ?
- Par juxtaposition avec le tissu environnant, est-ce que l'opération crée des barrières, de longs couloirs ?
- L'utilisateur est-il pris en considération dès l'entrée dans le lieu ?

«La promenade en bois : [...] C'est une promenade qui mène de rien à rien. Je trouve qu'il faut faire attention à bien travailler ses extrémités et que cela ne nuise pas à la perspective sur la halle d'Austerlitz.»

Paroles d'habitants sur l'étude sur le franchissement des voies de chemin de fer Paris Rive Gauche 22 octobre 2002 – Cabinet Hennin Normier Architectes.

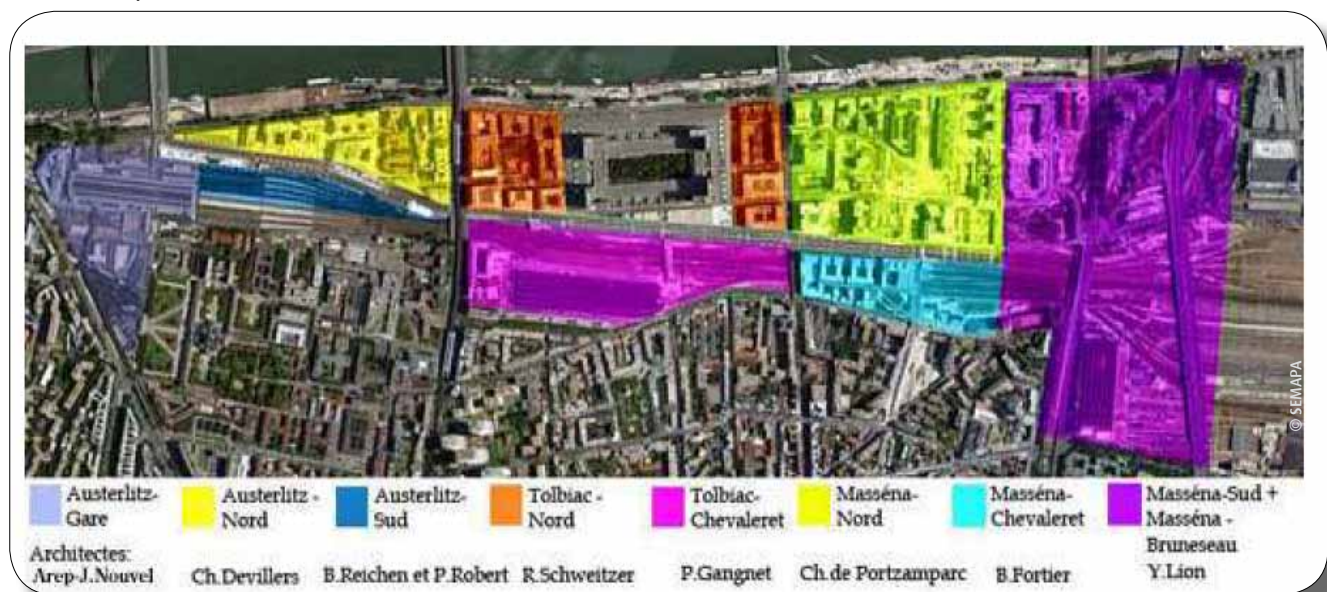
Mise en situation : quelques pratiques

Concevoir une trame urbaine

En situation quotidienne, le sentiment de sécurité est favorisé par une structure de quartier aisément compréhensible, basée sur une voirie primaire, des voies et des espaces utiles.

En analysant l'évolution de la forme urbaine et notamment l'urbanisme moderne, Philippe Panerai⁷ souligne «l'importance du tissu urbain, c'est-à-dire de cette échelle intermédiaire entre l'architecture des bâtiments et les grands tracés de l'urbanisme, qui est le cadre de la vie quotidienne.»

Dans la ZAC Paris Rive Gauche, Christian de Portzamparc⁸ a utilisé l'îlot pour définir la trame urbaine sur une ancienne friche industrielle. «La réalisation des plans-masse (dimensions et emplacement des constructions) et la conception précise des bâtiments sont confiées à d'autres architectes, dans le cadre des règles de construction que fixe Christian de Portzamparc.»



▲
ZAC Paris Rive Gauche

Le quartier du Vieillet à Quincy-sous-Sénart construit en 1971: démolition de deux bâtiments et création de deux nouvelles rues pour recréer une trame. «Pour rompre l'impression d'enfermement et d'insécurité du quartier, et ouvrir le quartier sur l'extérieur», ces dispositions permettent de recréer une adresse sur rue et facilitent la résidentialisation (cf Chap 6)- OSICA.



◀
Quincy-sous-Sénart, quartier du Vieillet 2005



▶
Quincy-sous-Sénart, quartier du Vieillet 2008

7 Philippe Panerai, architecte et urbaniste français, Grand prix de l'urbanisme en 1999

8 Christian de Portzamparc, architecte et urbaniste français Grand Prix de l'urbanisme en 2004

L'organisation en rues et îlots de ce programme neuf reflète le souci de lui donner une trame lisible et à l'échelle humaine dans un tissu disparate (industrie, lotissements, ancien village olympique) :



◀ ZAC Vigny-Musset à Grenoble

Des réflexions américaines sur la densité des connexions qui vont encore plus loin :

«Le degré de perméabilité de la trame urbaine est défini par le nombre de liens existants dans un secteur. Il peut s'agir aussi bien d'intersections de rues (qui définissent la connectivité) que de cheminements piétonniers. Dans de nombreux secteurs, notamment résidentiels, la connectivité a été volontairement réduite afin de diminuer le trafic de transit pour des raisons de sécurité et de tranquillité. On y retrouve des tracés de rues en boucles et culs-de-sac. Malheureusement, ces quartiers sont conçus autour de la mobilité automobile, et cette baisse de la connectivité nuit également aux déplacements actifs, lesquels sont rallongés au point d'être bien souvent troqués pour l'automobile.

C'est ici que le concept de perméabilité entre en jeu. Rendre plus perméable une trame urbaine ne signifie pas forcément ouvrir de nouvelles rues. Afin de conserver les avantages d'un trafic de transit réduit, il est possible de mettre en place des chemins dédiés aux piétons et cyclistes qui réduiront les distances à parcourir. De simples aménagements qui rendent bien plus attractifs la marche et le vélo ! Ainsi une augmentation de la perméabilité de 10 % peut entraîner une hausse des déplacements actifs et une baisse des déplacements automobiles allant jusqu'à 23 %.»

Frank et Hawkins, Victoria Transport Policy Institute, 2010.

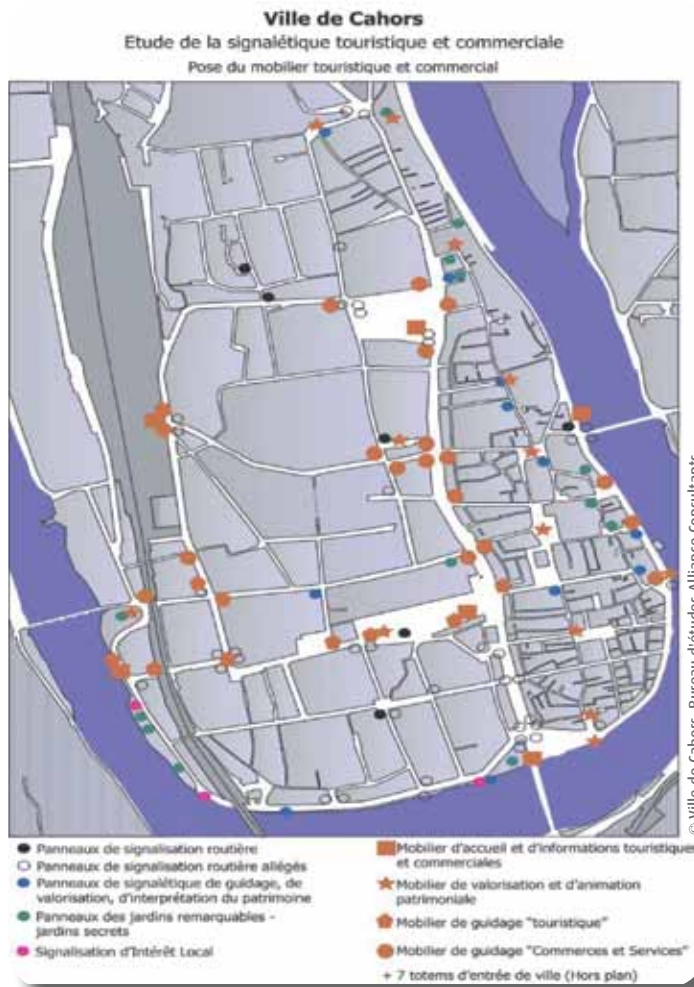
Mettre en place un système de repérage

Un système de repérage, qu'il s'agisse de panneaux ou de revêtements de sol, participe aussi au sentiment de sécurité.

La signalisation peut revêtir des formes variées : panneaux indicateurs, couleurs, plans de repérage.



▲ Ville de Cahors
▼



© Ville de Cahors, Bureau d'études Alliance Consultants



▲ Lyon
© CETE Lyon



Isère, La Verpillière ▶



© CETE Lyon

Des matériaux différenciés pour indiquer le trajet ou l'usage, une typographie expressive pour guider les cyclistes, piétons et joggeurs et leur raconter l'histoire d'une ville.

Portugal, Lisbonne



▲ Lyon



▲ Lyon



▼ Lyon

▶ Éviter les cheminements isolés et sans alternatives

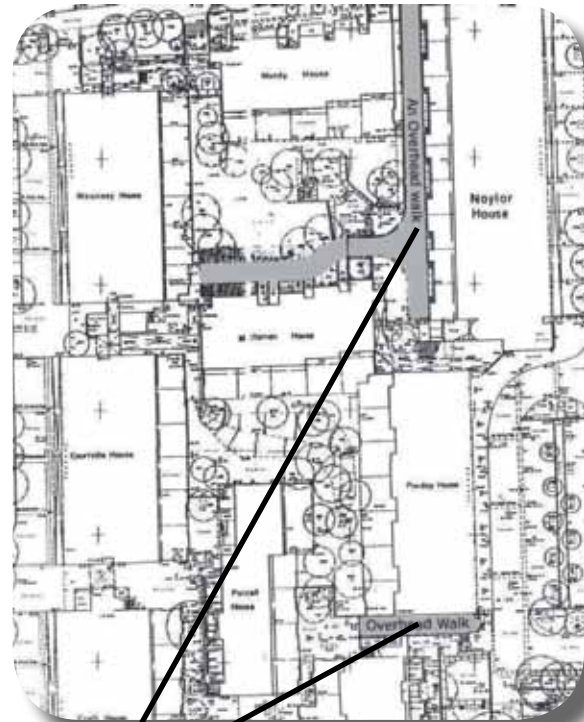
Le MOZART ESTATE est un quartier de 500 logements sociaux construit dans les années 1970 à Westminster, Royaume-Uni.

À l'époque, il fut considéré comme une réussite en matière de conception de logement social, notamment parce que les immeubles étaient de hauteur moyenne et parce que les cheminements piétons entre îlots se faisaient par des passerelles isolant le piéton de la circulation automobile.

Mais le quartier apparut vite comme étant impénétrable de l'extérieur et peu lisible pour les visiteurs. La plupart des espaces publics étaient propices aux délits en tous genres et les passerelles piétonnes permettaient aux délinquants de s'échapper facilement. Au début des années 1980, le quartier était considéré comme dangereux.

C'est alors qu'Alice Coleman, géographe du King's College de l'Université de Londres, propose une série de modifications : démolition des passerelles, recomposition des espaces publics et des cages d'escalier propices aux comportements délictueux.

Royaume Uni, Westminster, Mozart Estate



Passerelles piétonnes démolies dans le projet urbain pour laisser place à une circulation mixte au sol.



Les Ulis, quartier des Amonts



«La passerelle des Amelines présente des inconvénients :

- elle rend les trajets complexes pour les piétons (il faut monter pour redescendre) ;
- elle est monumentale et consomme beaucoup d'espace ;
- les trottoirs sous la passerelle sont envahis par les piles : ils sont donc trop étroits et rendent difficile le passage des poussettes et des personnes à mobilité réduite sur l'avenue de Saintonge ;
- elle ferme visuellement les quartiers des Amonts et des Avelines.

La passerelle permet en revanche une traversée sécurisée des piétons : c'est pourquoi après sa démolition un plateau surélevé piéton sera créé.»

La suppression de la passerelle des Amelines a été validée par les élus en 2008 après une réunion publique de concertation avec les habitants. Sa démolition permettra d'ouvrir le quartier, d'assurer la continuité de l'espace public (vers les équipements : Maison Pour Tous, crèche, collège, gymnase) et de créer à la place un cheminement piéton important.

3 Garder un contrôle visuel lors de ses déplacements

Le piéton qui voit loin se sent généralement plus en sécurité. Il peut plus facilement anticiper et choisir son itinéraire. Il peut, de ce fait, se repérer ou fuir devant un danger potentiel. En même temps, il participe à la surveillance naturelle, informelle du site. Les femmes, lorsqu'elles sont associées aux réflexions en matière de sécurité urbaine, soulignent qu'il est particulièrement important pour elles de «savoir où l'on est et où l'on va, de voir et d'être vues, d'entendre et d'être entendues, de pouvoir s'enfuir et obtenir de l'aide si nécessaire» (cf Charte européenne des femmes dans la Cité et Guide pour la sécurité urbaine de Montréal).

La nuit, l'éclairage est un facteur essentiel de visibilité, qui doit être dosé selon la fonction ou l'isolement des lieux... Ainsi que le présente Ariella Masbounji⁹ dans «Penser la ville par la lumière, Projet urbain» : la lumière peut fabriquer de la ville. Elle révèle la ville, l'espace urbain, le territoire. Elle crée des repères. Elle transforme ... le banal. Elle préfigure ... des projets, des liens. Elle crée le lien dans la ville ... en établissant des continuités. Elle catalyse, accélère ... le processus de projet urbain, elle peut inverser l'image d'un lieu. Elle joue en faveur de la sécurité : elle sert les enjeux primaires de la sécurité quant

à l'éclairage des parcours obligés, des parkings, des zones intermédiaires mais elle génère aussi un sentiment de sécurité par l'agrément, la création de lieux de vie. Elle fait plaisir ... introduit l'humour, la poésie, le rêve. Ursula Paravicini¹⁰ rappelle dans ce même ouvrage que l'éclairage public transforme l'appropriation de la nuit «*La vie dans les bidonvilles démontre à quel point l'éclairage public transforme l'appropriation de la ville la nuit. Tant que la lumière manque, une seule catégorie de personnes, surtout des hommes, plutôt jeunes et violents, contrôle l'espace. La lumière permet à toutes les autres catégories de participer de différentes manières.*

Enfin en ville, les aménagements paysagers à dominante végétale possèdent plusieurs fonctions lorsqu'ils sont bien conçus et gérés : fonction d'agrément (diversité des formes et des couleurs, richesse des senteurs), de repères spatial et temporel (structuration urbaine, limites, unités de mesure des saisons), de régulation (eaux de pluie, atténuation des bruits), d'habitats (oiseaux, petits mammifères, insectes), de consommations (jardins). Pour contribuer également à la sécurité, leur densité, leur disposition et leur hauteur doivent permettre une bonne visibilité ou une certaine transparence.

Ce qui facilite les comportements malveillants et favorise le sentiment d'insécurité

- Les cachettes, les recoins.
- Les cheminements en couloir qui n'offrent pas de visibilité sur leur issue.
- Une végétation qui cache des repères d'orientation ou secrétise des espaces publics. «L'effet masque d'arbres au feuillage dense dans des espaces publics, mais à proximité des habitations, et loin d'une route, est fréquemment générateur d'un fort sentiment d'insécurité. En effet, les délinquants potentiels, peuvent à loisir squatter sous les arbres la nuit, sans que personne ne puisse les identifier visuellement.»
IAURIF Sécurité et rénovation urbaine
- Les lieux sombres.
- Les lieux censés attirer de la population (toilettes publiques, places de stationnement, jeux d'enfants) mais sous utilisés et positionnés de façon peu visible.

9 Ariella Masbounji, architecte urbaniste de l'État, chargée de la mission « Projet urbain » au ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement

10 Ursula Paravicini, architecte diplômée de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne

Comment questionner le projet

- Les pieds d'immeubles et leurs entrées seront-ils visibles ? Par qui ? (Au public ? Aux services gestionnaires ? Aux services de sécurité ?)
- Les aménagements paysagers, la végétation (à court et long terme, selon quel entretien ?) permettent-ils une bonne visibilité à hauteur d'homme ?
- Les arrêts de transports en commun sont-ils mis en visibilité ?
- L'éclairage est-il bien réparti ? Quel sera l'impact des cônes d'éclairage ?
- Y a-t-il des lieux où la visibilité du piéton est limitée ? Des lieux intimidants ? Sont-ils indispensables ?

Mise en situation : quelques pratiques

▶ Analyser les séquences visuelles aussi sous l'angle du contrôle que l'on donne à la personne



Se déplacer : aller d'un lieu à un autre, traverser une série d'espaces. La conception urbaine doit trouver le bon équilibre entre une «séquence de révélations» et le besoin de garder le contrôle visuel. L'esthétique des villes anciennes ne permet pas toujours ce contrôle.

▲ Vision sérielle de Gordon Cullen, architecte et urbaniste anglais - «The concise Townscape»

Concevoir des espaces ouverts à la vue et visibles



▲ Grenoble, ZAC de Bonne

Des entrées d'immeubles visibles, des accès courts depuis l'espace public.



▲ Allemagne, Fribourg, quartier Vauban

Utiliser la végétation comme un écran plutôt qu'un écran

«La conclusion commune à toutes les études menées dans le cadre de l'évaluation est que la végétation dense fournit des cachettes potentielles aux activités délictueuses, accroît la probabilité des délits et le sentiment d'insécurité. Mais ce n'est pas le cas des pelouses, des arbres de haute tige espacés, des massifs de fleurs, des petits arbustes.»

Francès E. Kuo & William C. Sullivan, «Vegetation and crime»

La composition végétale est à imaginer en même temps que son entretien futur (conduite des végétaux, fréquence de la taille, coût) et que sa combinaison avec l'éclairage artificiel en soirée.



▲ Lyon, Confluence, Parc de Saône

▶ Allemagne, Fribourg



▶ Allemagne, Fribourg



Soigner l'éclairage

«Parler de lumière c'est parler de lisibilité, préserver une lisibilité de l'espace urbain malgré l'obscurité. [...] La lumière contribue à lire des lieux essentiels : portes et entrées, [...] lieux où il faut prendre des décisions d'orientation et qui sont aussi des points de focalisation nécessaires à la définition de l'espace.»

Mark Major, architecte.

Vaulx-en-Velin, quartier des Grolières



Organiser un éclairage en continu et rassurant pour les piétons : l'éclairage blanc permet d'identifier le cheminement piéton tandis que la lumière dorée couvre la circulation automobile.



Lormont (Gironde)

«La forme et la couleur des lanternes, les teintes de lumière diffèrent selon les axes nord/sud ou est/ouest. Nous avons aussi valorisé les cheminements des piétons, par un éclairage blanc-chaud pour réduire le sentiment d'insécurité.»

le directeur des services techniques et de l'urbanisme de la commune de Lormont

Les réalisations ci-dessus ont été primées dans le cadre de l'appel à projet lancé conjointement par la DIV et EDF en 2001 pour une «Mise en lumière des quartiers.»

Le sujet de la sécurité a été intégré spontanément par les concepteurs. Au total ce sont 39 projets qui ont été primés pour avoir mis l'éclairage public au service du projet urbain.









◀ Schéma des principes de mise en lumière du quartier Confluence à Lyon.

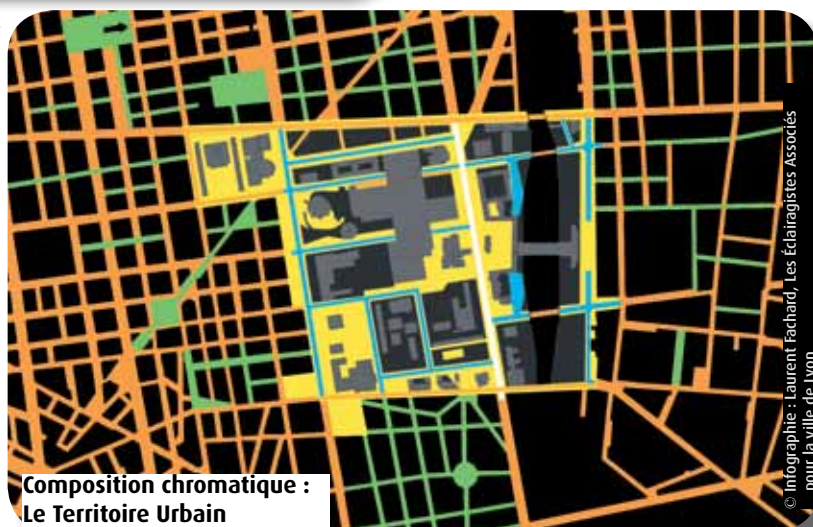
Lyon possède un Plan Lumière : «Seule la lumière utile (en terme de sécurité, confort et ambiance) à un projet sera prise en compte.»

Reconnue comme un pôle de compétence majeur sur les enjeux de la lumière urbaine, Lyon est à l'origine de la création de LUCL, un réseau mondial des Villes Lumière qu'elle préside, et qui permet aux villes de confronter leurs expériences et de partager leurs compétences.

© Infographie pour la Direction de l'éclairage de la ville de Lyon, Bruno Guillaume

Lyon, quartier Part Dieu ▶
Un éclairage spécifique au statut et à l'usage de chaque voie. Le cas échéant, l'éclairage doit également être organisé pour servir le système de vidéoprotection.

-  IM teinte blanche froide 5600° K IRC 100
-  IM monochrome couleur bleue
-  IM teinte blanche chaude 3000° K IRC 85
-  SHP confort 2200° K IRC 65
-  SHP 1950° K IRC 25
-  vapeur de mercure 3900° K IRC 50



Et aussi : penser la gestion de l'éclairage
«[...] dans le cadre d'un projet de prévention situationnelle, un des enjeux de l'éclairage est sa gestion. En effet, le risque majeur consiste essentiellement à voir les sources de lumières vandalisées régulièrement, et favoriser la montée d'un sentiment d'insécurité accru sur les zones d'obscurité localisée aux alentours des candélabres défectueux. Une réflexion poussée doit donc pouvoir être menée sur la nature de l'éclairage, le type de candélabre utilisé, ainsi que sur les dispositifs techniques permettant de parer à tout type de dégradation immédiate.»

IAURIF - Sécurité et rénovation urbaine.

4 Bénéficiaire d'une surveillance naturelle

La surveillance naturelle des espaces publics est celle qui s'organise spontanément, de manière informelle, du fait de la présence de plusieurs personnes en un lieu ou du regard qu'elles peuvent avoir sur ce lieu. Elle est le plus souvent inconsciente. Ce regard, même s'il n'est que passager (un coup d'œil par une fenêtre d'immeuble ou de voiture), constitue à la fois un vecteur de contrôle social et un recours potentiel en cas de problème.

L'usager, le passant aura le plus souvent une attitude civile volontaire ou «contenue» par le regard et l'appréciation des autres. En cas de vol ou d'agression, il est plus probable d'obtenir de l'aide, à condition que ces autres aient la possibilité et la volonté de réagir. D'ailleurs, une personne

mal intentionnée, cherchant à voler ou à agresser, choisira le plus souvent des endroits peu visibles pas ou peu fréquentés pour passer à l'acte.

Si pour Jane Jacobs, une des initiatrices du concept de prévention situationnelle dans les années 60, la surveillance naturelle était «le principal vecteur de la prévention¹¹», il faut cependant garder à l'esprit qu'une foule importante et dense peut faciliter la malveillance et diminuer le sentiment de responsabilité des individus, donc leur volonté d'intervenir en cas de problème et que les activités (commerces, restaurants ...) qui participent à la surveillance, en créant de la richesse et en attirant plus de public, créent aussi un potentiel d'incivilités et de délits.

Ce qui facilite les comportements malveillants et favorise le sentiment d'insécurité

- Les lieux dans lesquels on peut commettre un délit en ayant très peu de risques d'être vu d'un passant (piétons, automobilistes, bus), ou bien d'une personne se tenant derrière une fenêtre ou sur un balcon.
- Les cheminements isolés, à usage unique.
- Les situations dans lesquelles un délit n'attire pas l'attention ou ne provoque pas de réaction.

Comment questionner le projet

- Les différentes rues, les espaces publics, les devant d'immeubles et d'équipements seront-ils fréquentés de manière significative ou seront-ils visibles depuis plusieurs points par des passants, des résidents, des actifs ?
- Les circulations piétonnes, cycles, routières sont-elles individualisées ou regroupées ? Si elles sont individualisées, sont-elles longues ? D'où peuvent-elles être vues, par qui ?
- Tout le quartier est-il bien irrigué de cheminements piétons soumis à la surveillance naturelle ?
- Existe-t-il des murs aveugles sur la rue ou les espaces publics ?
- Quelle est l'occupation et la transparence des rez-de-chaussée ?
- Quelle sera l'ambiance urbaine de nuit ?
- Les arrêts de bus, les parkings sont-ils près de lieux animés ou comment sont-ils «vus» ?

11 Alain Bauer et François Freynet - *Les études de sûreté et de sécurité publique* - Que sais-je ?

Mise en situation : quelques pratiques

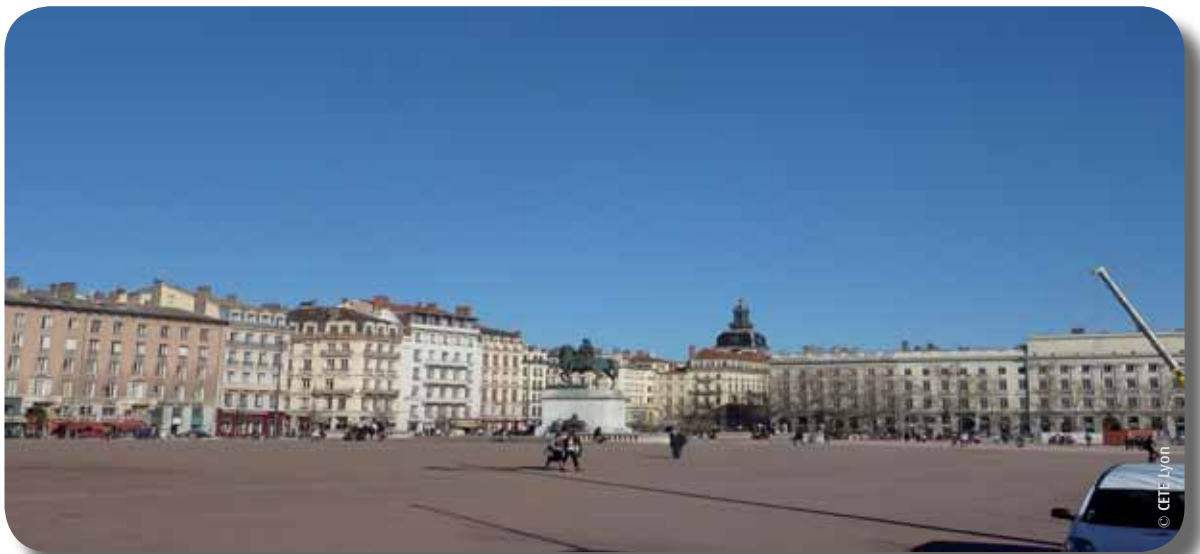
Dimensionner les espaces publics en rapport avec leur fréquentation

Des espaces publics en rapport avec leur fonction, leur localisation, leur fréquentation, les volumes qui les bordent, pour que leur dimension corresponde au degré d'animation attendu.

Lyon, Confluence



Lyon, Place Bellecour



Allemagne, Fribourg



Clermont-Ferrand, coeur d'îlot



▶ Ouvrir les façades sur l'extérieur

Toulouse, Zac Andromède ▶



Grande probabilité d'être vu (route, fenêtres, balcons, baies vitrées)



Vaulx-en-Velin ▶



◀ Grenoble,
Zac de Bonne

Peu de probabilité d'être vu (sens unique, voie piétonne et peu ou pas de fenêtres sur la rue)



▲ Nantes, quartier Bottière

◀ Toulouse, Zac Andromède

Mettre les cheminements motorisés, cycles et piétons en co-visibilité

Lyon, rue de la République



«Ainsi, en matière de prévention situationnelle, la morphologie urbaine, introduisant dans un même espace, piétons, voitures vélos etc., permet de favoriser la mise à vue des pratiques des habitants, et donc la sûreté de l'environnement urbain. En ce sens, l'urbanisme haussmanien, avec ses longues avenues travaillées en perspectives fait office de modèle en matière de lisibilité de l'espace. La clarté des parcours et leur longueur, qui permettent d'appréhender les événements à venir sont autant d'éléments qui favorisent à la fois la fréquentation d'une rue et le sentiment de sécurité que cette dernière offre.»

Sécurité et rénovation urbaine - IAURIF

«Le PDU doit faire en sorte que les routes en ville soient adaptées aux projets d'aménagement urbain et puissent devenir des rues vivantes et animées : la rue est aussi un décor. L'animation qui caractérise la vie urbaine est la rencontre d'une multiplicité de «micro événements» sur la trajectoire du passant. [...] Rendre la ville aux pas de l'homme. Ce n'est qu'ainsi que la sécurisation de la ville sera obtenue, qu'il s'agisse de sécurité routière ou du sentiment de sécurité.»

Dunkerque, Charte de partage de la voirie.

Diagnostic de la voie type avenue

- 1 - Surlargeur de la chaussée
- 2 - Trottoir confortable mais problème de limite entre privé et public
- 3 - Mât d'éclairage trop haut (ambiance autoroutière)
- 4 - Reste d'alignement d'arbres
- 5 - Hétérogénéité des limites et rapport brutal entre voirie et petites maisons



Perpignan, Avenue Leclerc

Structuration de la voie type avenue

- 1 - Réduction de la chaussée à 6 m
- 2 - Intégration piste cycle sur trottoir
- 3 - Intégration ligne bus
- 4 - Structuration de l'avenue par plantation alignement (grand développement)
- 5 - Éclairage alterné avec les arbres et hauteur de feu plus basse



Éviter les lieux confidentiels

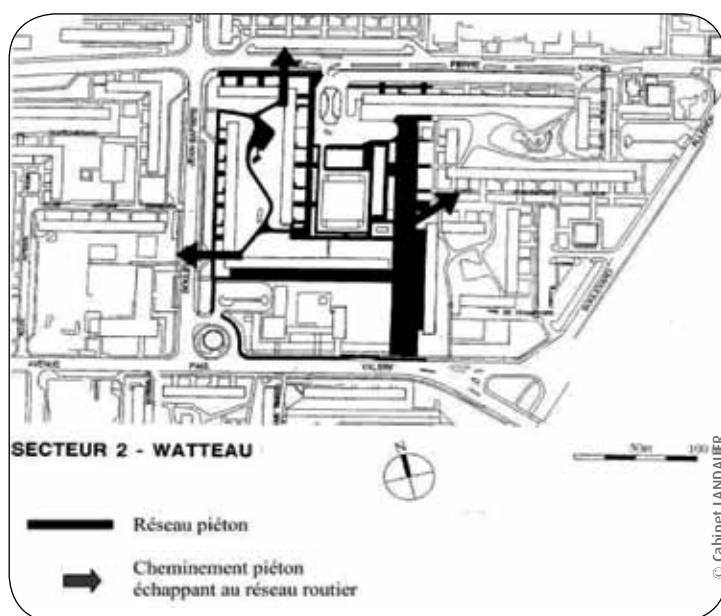
«Privilégier la réduction des distances par l'ouverture de "chemins" dans les îlots. La ligne droite est la meilleure amie du piéton. Afin d'offrir des cheminements plus directs et plus confortables, il est conseillé d'aménager les ruelles et les chemins, d'ouvrir les impasses et de créer des cheminements dans les parcelles urbaines inutilisées ou sous-utilisées. Ces itinéraires pourraient devenir des cheminements piétons parallèles. Lors de l'aménagement de nouveaux îlots, on veillera à assurer les liaisons piétonnes avec l'environnement urbain avoisinant.»

Lille métropole - Charte piéton-vélo

«La réussite de la requalification de ce quartier tient au juste rapport entre sectorisation des espaces et mixité des flux. L'espace central fut entièrement restructuré selon le principe d'une répartition concentrique entre l'enceinte des équipements scolaires, les allées publiques et l'espace résidentiel en pied d'immeubles. Le principe des courées prend ici un autre sens que dans les autres secteurs des quartiers Nord d'Aulnay-sous-Bois.

Il sert plus à rendre hospitalier un ensemble tournant le dos aux voies de circulation qu'à distinguer l'espace approprié devant les halls de l'espace public situé au-delà. Si le quartier a gagné en sécurité, c'est parce qu'il est organisé de manière à accueillir les flux des personnes extérieures au quartier. On a là un juste équilibre entre une surveillance "naturelle" interne et une surveillance "légitime" extérieure.»

Paul Landauer¹²



▲ Aulnay-sous-Bois, Circulations dans le quartier des Merisiers

▲ Lyon, Place Antonin Poncet



«Tous (les usagers, les flâneurs) sont sensibles aux commodités collectives comme les bancs, les poubelles, les sentiers, les trottoirs, les calèches, les petits cafés comme les grands restaurants. Ils apprécient avant tout la sécurité discrète ou ostentatoire, la propreté, le calme, la diversité des scènes vues et entrevues. Certains acceptent de payer un droit d'entrée, qui filtrent aussi les auteurs potentiels d'incivilités (tags, vandalisme, vols comme dans le jardin de Bagatelle à Paris). Quand tombe la nuit sur les parcs, les portes du parc peuvent se fermer. Et là où il n'existe pas de clôtures, les promeneurs et les sportifs cèdent la place aux usagers nocturnes dans des lieux parfois rituels : pour les prostitués et les vendeurs de drogue par exemple. Les lieux restent ouverts à tous et la nuit isole ceux qui souhaitent échapper au contrôle social de la ville diurne.»

P. Donadieu¹³, La demande sociale et l'offre d'espaces ouverts dans les régions urbaines.

En tout état de cause, les lieux échappant volontairement ou non au contrôle, qu'ils soient publics ou privés, ne doivent pas interférer avec les lieux d'habitation notamment.

¹² Paul Landauer, architecte, enseignant à l'école d'architecture de la ville et des territoires de Marne la Vallée, auteur notamment de «L'architecte, la ville et la sécurité». Ses objets de recherche portent pour l'essentiel sur les grands ensembles et les questions de sécurité urbaine

¹³ Pierre Donadieu, géographe, ingénieur agronome, professeur à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles



Le jardin central de Vaulx-en-Velin dont l'échelle permet une véritable co-visibilité : il est visible depuis les cheminements piétons, depuis les immeubles, et accueille différents usages (jeux pour enfants, bancs, tables/chaises fixes pour quatre personnes occupées ici à une partie d'échecs).

▲ Vaulx-en-Velin, Jardin de la Paix et de la Liberté ▶



L'idée du Maire était de faire rentrer Vaulx-en-Velin dans une certaine «normalité», avec un centre ville repensé à partir du modèle de la ville européenne : son souhait était «qu'on ne pense plus à nous !» explique-t-il. Le projet d'urbanisme retenu, celui de l'architecte Bernard Paris et du paysagiste Alain Marguerit a proposé cette «normalité»

aux habitants, avec des îlots, des rues, des logements, des commerces, des logements diversifiés. «Là où, il y a peu, n'existaient que terrain vague, rues en cul-de-sac, bloc commercial déserté tel un blockhaus entre les quartiers, le Jardin de la Paix et de la Liberté peut enfin accueillir les enfants et les amoureux ... »



Un passage piéton sur dalle extérieure du centre commercial de la Part-Dieu (Lyon) auparavant sombre et peu accueillant, vient d'être transformé : les piétons longent à présent des restaurants avec terrasses et peuvent trouver quelques chaises longues en été. Passants et convives sont maîtres du lieu.

◀ Lyon, Part-Dieu

5 Se sentir intégré à la cité

L'objectif est moins de favoriser chez l'habitant un sentiment d'appartenance que de permettre à chacun de se sentir un citoyen intégré dans la cité, au sens de communauté humaine ayant un gouvernement local et des règles qui s'appliquent sur tout son territoire. Notamment dans les quartiers d'habitat social où le coût moindre du logement signifie un effort de la collectivité publique, que cet effort ne soit pas terni par la pauvreté de son environnement, de son niveau de desserte, de son niveau d'équipement ou par la moindre qualité de son mobilier urbain. Il est important pour favoriser le sentiment de sécurité, et pour lutter contre l'insécurité, que des marques, des indices prouvent à l'usager, à l'habitant, que ce morceau de ville fait partie d'un tout plus vaste, qu'il est soumis aux mêmes règles de civilité, de vie commune que les autres quartiers, qu'il fait l'objet d'une ambition et d'une attention de la part de la municipalité. Ces «indices» d'appartenance à la

ville peuvent très bien cohabiter avec une identité propre à chaque quartier, qu'il ne s'agit pas de nier.

Se sentir intégré à la cité, c'est aussi pouvoir fréquenter chaque quartier de la ville, pouvoir y accéder, avoir l'occasion de le traverser, parce qu'il y a dans cette possibilité, tout un processus identitaire. Ce processus est très bien illustré par Pascal Bavoux¹⁴ qui décrit comment les «jeunes» des quartiers de l'agglomération lyonnaise utilisent le centre ville et notamment la rue «de la Ré» pour *«passer leur examen d'adaptation au mode de vie urbain ... qui joue le rôle d'espace d'initiation à la pluralité sociale et culturelle du mode de vie urbain. La prise de distance par rapport à leur quartier est à son maximum. Il y a chez ces jeunes une volonté d'anonymat et une stratégie d'identification à d'autres référents identitaires que ceux disponibles dans l'espace de résidence.»*

Ce qui facilite les comportements malveillants et favorise le sentiment d'insécurité

- Le sentiment que le quartier est délaissé ou mésestimé par les pouvoirs publics.
- Le sentiment d'une déconnexion (physique, symbolique) entre le quartier et le reste de la ville.
- Les dessertes en impasse.

Comment questionner le projet

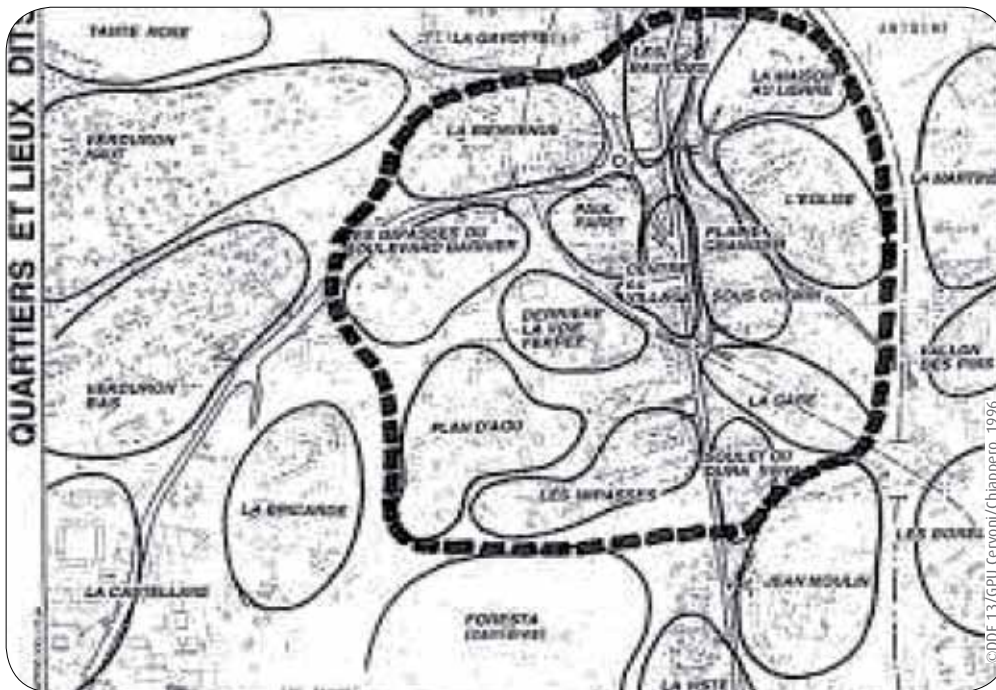
- Comment la trame du nouveau quartier se connecte-t-elle avec la trame environnante ?
- Qui sera amené à fréquenter ce quartier, à le traverser ? Est-il accessible à tous ?
- Comment le quartier est-il relié à la ville par les transports en commun ?
- Quel est le statut des espaces situés en périphérie de l'opération, notamment s'ils se trouvent en limite d'agglomération ?
- Comment le projet inscrit-il le nouveau quartier dans la ville, notamment quand il est en limite d'urbanisation ?

14 Pascal Bavoux, sociologue, directeur de Trajectoires groupe Reflex

Mise en situation : quelques pratiques

Intégrer le nouveau quartier dans la trame de la ville

«Une quinzaine d'entretiens, crayon à la main, ont révélé la façon dont les habitants définissaient leur quartier par rapport aux autres, avec ses qualités, ses défauts, ses limites. Le schéma ci-contre en rend compte et fournit des éléments de compréhension des territoires d'appartenance, des tensions sociales et des limites ... quelques



fois infranchissables.»
DDE 13/GPU Cervoni/
Chiappero, Quartier Plan
d'Aou Étude d'insertion
urbaine, 1996

◀ Marseille, quartier d'Aou

«Si l'habitat représente 80% des briques de la ville, malheureusement elles sont souvent disposées n'importe comment ou hors-ville, sous forme de résidences hors champs de l'espace public, de lotissements en boucle, autistes. [...].

La densité ne doit pas faire peur, c'est une question de savoir-faire urbain. Notons notamment que les grands ensembles sont en fait très peu denses bien qu'ils procurent un sentiment accablant de très forte concentration et donc de densité. D'autres quartiers, comme les cités jardins sont bien plus denses et libèrent pourtant de l'air, des parcours de promenade et des jardins. Les qualités essentielles résident dans une continuité urbaine forte, l'implantation d'équipements couturés à la ville, une mixité de programme (de la maison individuelle et du collectif, petit mais grands aussi, des équipements culturels, culturels, des services et des commerces, un dessin de rues, de places et de jardins.»

Roland Castro¹⁵ - Rapport au Ministre du logement et de la ville - 2008

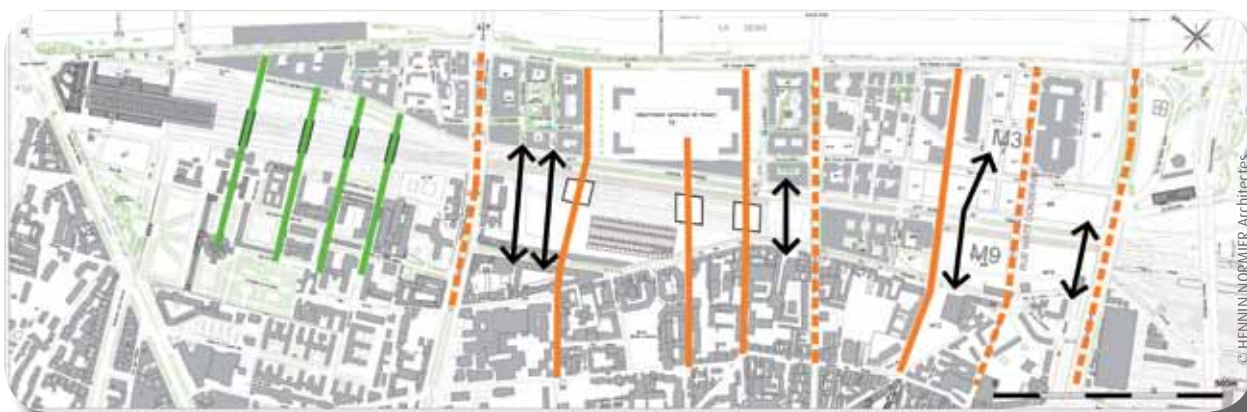
15 Roland Castro, architecte et urbaniste français, mandaté en 2008 par le ministère de l'Équipement pour faire un rapport de préconisations pour les projets urbains

«La volonté d'aménagement d'un quartier cohérent se heurte à d'autres barrières : les grandes emprises aux activités spécifiques que sont l'hôpital, la bibliothèque, l'université, contenues à l'intérieur d'enclos protégés peu propices à la vie urbaine malgré leurs efforts annoncés de s'ouvrir sur l'extérieur. [...]

Et pourtant, il faut que "la ville passe", que des liens se tissent entre les îlots neufs et anciens, que des parcours se créent, des activités de proximité s'implantent dans les rez-de-chaussée.»

Hennin Normier Architectes

Paris, Zac
Rive Gauche



- Trame paysagère
- Prolonger les flux
- - - Franchissements existants
- ↔ "La ville passe"

«Le concept de renouvellement urbain comporte avant tout la réactivation de l'appartenance d'un territoire déterminé à une ville par la référence à la mémoire de la ville en termes de vécus, perceptions, identités, comportements, représentations, etc. Il ne s'agit pas de qualifier, c'est-à-dire d'attribuer une qualité à un territoire afin qu'il devienne ville ou qu'il puisse appartenir à la ville.»

Stefan Bratosin¹⁶ - Grands projets de ville : un lieu de production symbolique du territoire

16 Stefan Bratosin, maître de conférence en sciences de l'information et de la communication à l'IUT de Tarbes, Université de Toulouse 3

Connecter le nouveau quartier aux quartiers voisins et éviter les effets de coupures

Les connexions des nouveaux quartiers à leur environnement immédiat sont également importantes, en particulier quand ils réinvestissent d'anciens sites industriels, portuaires, militaires, souvent fortement

enclavés. Envisagées en amont, ces connexions auront une plus grande cohérence avec l'ensemble urbain. Elles peuvent être pensées par le SCOT :

Renforcer les interconnexions entre les quartiers



scot.dunkerquegrandlittoral.org

© SCOT Flandres Dunkerque

Le SCOT Flandres Dunkerque prévoit «un processus de résorption des principales coupures urbaines qui ont tendance à isoler physiquement et socialement plusieurs quartiers, réduire l'accessibilité des habitants à certains services urbains ou espaces de loisirs, et faire obstacle aux échanges entre communes voisines.»

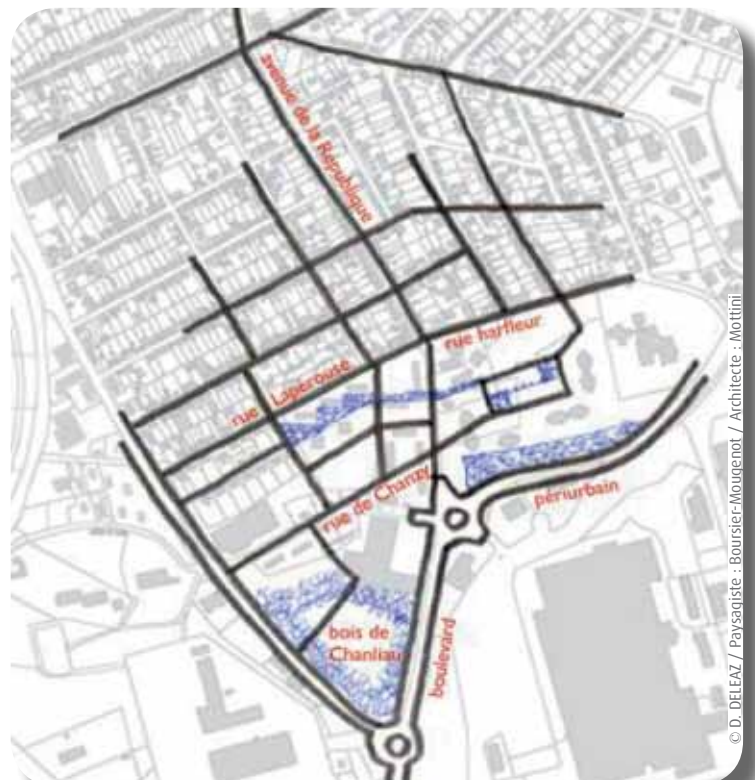
▶ Adapter les gabarits des réseaux de desserte à leur fréquentation et à leur fonction

La définition du programme pour un projet ANRU du Creusot a donné lieu au dessin d'un «maillage du secteur Lapérouse-République par un réseau de voies publiques nouvelles, ouvertes à la circulation des voitures ou uniquement piétonnes. Ce maillage est un des dispositifs clés de la transformation urbaine des lieux : c'est ce nouveau réseau de voies publiques qui permet de découper et de desservir 13 nouvelles parcelles entre la rue Lapérouse et la rue de Chanzy, de les relier entre-elles et au reste de

la ville, et in fine de les construire et d'y habiter dans son logement et dans la ville. Ces voies sont des espaces de circulation mais constituent aussi des espaces publics de la ville du Creusot, ouverts et partagés, avec des dimensions et des aménagements en lien avec leur place dans la hiérarchie des voies qui structurent le tissu urbain mais aussi avec les programmes qui les bordent, qui participent de leurs paysages.»



Le Creusot, secteur Lapérouse-République ▶

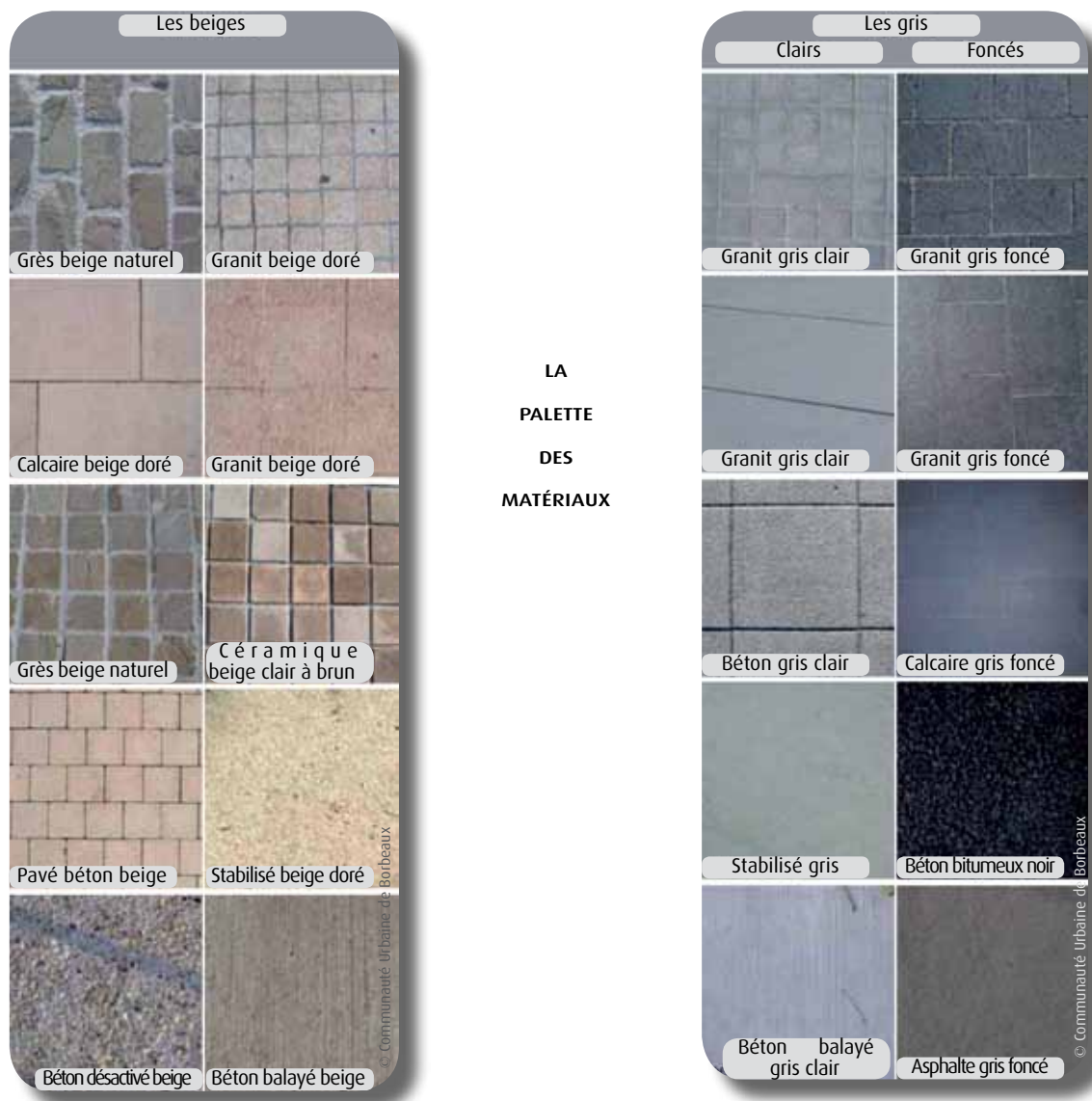


► Soigner les signes d'appartenance à la ville...

... par les matériaux

Dans le Guide pour la conception des espaces publics de la Communauté Urbaine de Bordeaux, nourri des prescriptions du PDU et du PLU, il est précisé que la palette des matériaux de surface utilisés dans les aménagements situés sur la CUB se fera dans une palette restreinte, dans

l'objectif de produire «un paysage urbain harmonieux et identitaire de l'agglomération bordelaise, qui s'appuie sur les caractéristiques du bâti, notamment dans les tissus de centralité urbaine.»



«En vue de pérenniser les traitements de l'espace public et dans un souci d'économie : c'est-à-dire une exploitation des espaces publics réfléchi en amont, en ce qui concerne le coût et l'entretien, voire le renouvellement ou la réparabilité dans le long terme. Ainsi chacun des matériaux est étudié à la fois en terme de confort, de nuisances sonores, d'adhérence, de nettoyabilité, de pérennité, de réparabilité, de mise en œuvre pénalisante, de coût global Investissement, d'entretien et de recyclabilité.»

Guide pour la conception des espaces publics de la Communauté Urbaine de Bordeaux

... par le mobilier

La Charte des espaces publics de Perpignan relève quant à elle que «Le mobilier de façon générale est très hétérogène en particulier pour les bornes, la gamme est très large ce qui est très pénalisant pour la gestion et qui d'un point de vue esthétique n'est pas harmonieux. Les futurs aménagements doivent prendre en compte cette composante en réduisant la gamme au moins à deux types de potelets, bornes. La gamme peut être plus ouverte pour les bancs, chaises car selon le contexte et le projet on peut admettre plus de diversité.»

Les barrières



Les potelets



Les bornes



Une gamme plus réduite pour participer à une identité

Bancs, potelets, bornes en situation sur l'espace public

Perpignan,
Avenue Leclerc



... par le respect de la mémoire du lieu



◀ Roubaix (59), Hameau de la Lainières

Une architecture contemporaine qui s'inscrit dans l'identité industrielle du site.

Commune du Beausset (83) ▶
Le vallon des vignes

Des choix architecturaux certes traditionnels mais justifiés par la volonté de s'inscrire dans l'identité locale.



... par un geste de reconnaissance

«Les habitants du quartier des États-Unis dans le 8ème arrondissement de Lyon avaient un sentiment très fort d'appartenance à un groupe social, mais avec le sentiment aussi de n'être pas reconnus jusqu'ici par les autres Lyonnais : ils se sentaient exclus de leur ville. Ce quartier construit dans les années 30, s'est constitué par vagues successives d'immigration. À chaque fois, ces communautés se sont senties enracinées dans ce quartier qui ne connaît pas de difficultés sociales importantes. La rénovation récente des logements s'est accompagnée de la création de fresques murales : l'ensemble a obtenu un prix de l'UNESCO, c'est le Musée urbain Tony Garnier, en plein air. Par le biais de cette mondialisation, les habitants ont renforcé leur identité locale et modifié leur image auprès des autres Lyonnais qui ont enfin reconnu ce quartier comme partie intégrante de la ville. Les habitants ont le sentiment de participer à l'image internationale de Lyon, de faire partie du patrimoine architectural lyonnais. Dans ce quartier, on peut croiser des touristes du monde entier. Aujourd'hui, les gens se sentent, certes, citoyens de ce quartier populaire, mais aussi citoyens du monde par cette internationalisation.»

Portail culture de la Ville de Lyon
- Les quartiers



◀ Lyon, quartier États-Unis, Musée urbain Tony Garnier

6 Comprendre le statut et l'usage d'un lieu

«La connaissance, la maîtrise et donc l'appropriation des normes d'usage d'un espace public équivaut à l'appropriation de sa culture ou du contexte culturel dans lequel il s'insère. C'est cette maîtrise qui transforme un outsider en insider, capable non seulement de lire mais aussi d'interpréter l'espace public en tant qu'environnement physique et social. Ce passage de la lecture du message manifeste du lieu à son message latent implique une familiarité avec le lieu.»

Perla Korosec-Serfaty¹⁷ - *La sociabilité publique et ses territoires : places et espaces publics urbains*

Une personne qui comprend la nature du lieu qu'elle fréquente, ainsi que les limites entre l'espace public et privé, sera plus disposée à adopter un comportement approprié à chacun d'entre eux. A l'inverse, un usager qui ne sait pas dans quel type d'espace il se trouve peut se sentir mal à l'aise ou avoir un comportement inapproprié et gênant. Quel comportement aura une personne mal

intentionnée ? Elle sera plus impressionnée par un espace utilisé, habité, investi, que par un espace qui donne des signes de délaissement ou d'abandon. Elle passera moins facilement à l'acte si elle a le sentiment que quelqu'un, propriétaire ou usager, peut intervenir ou se plaindre parce qu'il se sent chez lui dans cet espace ou parce qu'il tient à ce qu'il soit respecté.

«Renforcer le sentiment d'identification avec le lieu de la part de l'usager ainsi que le sentiment d'appartenance améliore le sentiment de sécurité ainsi que la prévention de la malveillance dans la mesure où les usagers développent un sens de respect et de protection vis à vis des lieux auxquels ils appartiennent.»

Rapport technique CEN/TR 14383-2:2007. *Prévention de la malveillance. Urbanisme et conception des bâtiments. Partie 2 : Urbanisme*

Ce qui facilite les comportements malveillants et favorise le sentiment d'insécurité

- Une confusion du statut de chaque espace.
- Une délimitation floue des espaces de nature différente.
- Une confusion dans les usages attendus de ces espaces.

Comment questionner le projet

- Le contenu des fonctions des différents espaces est-il défini ?
- Comment est définie cette séparation ? (Physiquement ? Symboliquement ?)
- La distinction entre les espaces publics, privés et privés-collectifs sera-t-elle claire pour tout le monde ?
- L'organisation des espaces favorise-t-elle une lecture claire de leurs usages attendus ?

¹⁷ Perla Korosec-Serfaty, psychologie environnementale, sociologie urbaine

Mise en situation : quelques pratiques

► Distinguer les espaces publics, privés et privés-collectifs, leur gestionnaire et leurs usages

«La construction des limites de l'espace se matérialise par l'affirmation concrète de seuils, des points d'entrée dans un lotissement, un bus, un établissement scolaire... Une fois franchi le seuil, le sentiment de la continuité des règles dans l'espace et dans le temps doit s'imposer.»

Sebastian Roché - *Contrôle social ou garant des lieux ?*



◀ Un plan masse. Ce qui nous intéresse en l'occurrence, c'est son négatif : quels statuts auront les espaces extérieurs ?

A
V
A
N
T



▲ Carvin (62), Place Couthon : Aménagement des espaces extérieurs privés et publics pour une affectation manifeste à des usages.

A
P
R
È
S



Utiliser la résidentialisation dans les quartiers existants

Face à la demande de redéfinition des limites entre les espaces publics et privés dans les grands ensembles, la résidentialisation, utilisée dans une logique de revalorisation, est aussi apparue comme une réponse pour

apporter plus de sécurité : recréer du parcellaire, marquer les limites privé / public et ainsi créer à l'intérieur du projet des espaces intermédiaires circonscrits.

Grenoble, quartier Teisseire, résidentialisation de l'îlot des Buttes



«Prévention situationnelle et résidentialisation se ressemblent dans la mesure où elles proposent l'une et l'autre une solidarisation des habitants au sein d'entités restreintes. L'une et l'autre privilégient l'appropriation interne des habitants à l'accessibilité externe des instances sociales de prévention et des forces de l'ordre.»

Paul Landauer - *Urbanisme et sécurité, Vie quotidienne et sécurité dans l'habitat*

Maillage viaire initial du quartier Bottière



Projet de création d'îlots résidentiels



Nantes, quartier Bottière

Résidentialisation dans un écoquartier



Oslo

Résidentialisation dans un quartier rénové



Vaulx-en-Velin

«La notion de résidence ne renvoie pas seulement à des aménagements. Elle renvoie également à des groupes sociaux, des modes de relations et des normes d'usages.

Concernant l'exemple du quartier des Cerisiers, Christine Lelévrier¹⁸ montre que la "distance sociale" séparant les logements sociaux et les résidences s'exprime clairement. Elle explique que les logements sociaux sont associés à la présence de populations d'origine culturelle différente alors que les habitants des résidences sont perçus comme "socialement homogènes". De même, la résidence renvoie à l'absence de «groupes de jeunes», perçus comme responsables de la mauvaise image de la cité.»

Dossier bibliographique du CERTU *La résidentialisation*

18 Christine Lelévrier, sociologue-urbaniste et maître de conférence à l'Institut d'Urbanisme de Paris

► Des espaces collectifs privés au service de collectifs d'habitants dimensionnés et organisés pour favoriser la sociabilité

Le dimensionnement des espaces collectifs privés et celui des unités d'habitation qu'ils desservent, jouent un rôle

important dans le processus de socialisation des habitants d'un immeuble ou d'une montée d'escalier :

«L'influence de la dimension des immeubles sur les relations de voisinage et le bien-être des habitants sont l'objet, depuis plusieurs années, de recherche en psychologie. Celles-ci ont montré que les immeubles comprenant un grand nombre de logements favorisent le sentiment d'anonymat et rendent plus difficile le contrôle des interactions sociales. Les habitants sont soumis dans les espaces communs à un plus grand nombre de contacts informels, imprévisibles, susceptibles de provoquer des sentiments d'entassement et un manque d'intimité. Face à une surcharge d'interactions sociales, les habitants adoptent des comportements de repli sur soi, voire d'évitement des contacts qui rendent plus difficiles l'établissement de relations de solidarité.»

Atelier Parisien d'URbanisme (APUR), *Quelle forme urbaine pour quelle densité vécue ?*

Or le niveau de socialisation participe à construire le sentiment de sécurité de l'individu :

«C'est essentiellement le degré d'intégration de l'individu dans son voisinage immédiat qui conditionne son sentiment de sécurité ou d'insécurité. En outre, on constate que, plus la taille des immeubles de résidence est élevée, moins l'espace hors de l'habitation est utilisé, moins il y a de services proposés (commerces etc.), et moins il y a d'interactions sociales. Cet état de fait a deux conséquences : d'une part les habitants perçoivent moins les autres comme susceptibles de les aider et d'autre part ils éprouvent davantage de craintes.»

Gabriel Moser¹⁹, *L'environnement urbain*

Comment cerner l'échelle favorable à une appropriation collective et à la socialisation de voisinage ? Est-ce un sujet de discussion abordé avec de futurs usagers ?

Les ménages qui se lancent dans l'auto-promotion en habitat groupé, par exemple, s'orientent vers des immeubles de 5 à 40 logements, plutôt 12 ou 15 en moyenne.

Ils accordent par ailleurs beaucoup de temps à travailler la co-visibilité, le rapport de non-concurrence entre des espaces extérieurs individuels et collectifs, de manière à ce que les premiers ne nuisent pas à la sociabilité que les seconds sont censés favoriser :



▲ Atelier Blanc, Démarches participatives d'habitat : un tour d'horizon ▲

19 Gabriel Moser, professeur de psychologie environnementale à l'Institut de Psychologie de l'Université René Descartes, il a mis sur pied en 1992 et développé la première formation en psychologie environnementale

7

Investir ses espaces de vie

« Cette notion d'appropriation correspond à une des fonctions premières d'un espace qu'il soit public ou privé : celle de produire un environnement susceptible d'être approprié par les populations qui le fréquentent. Attention, ne confondons pas appropriation et propriété ; l'appropriation d'un lieu se réfère à l'usage qui en est fait, en fonction de la représentation que chacun a du lieu. »

Certu, *Une autre lecture de l'espace public : les apports de la psychologie de l'espace*

« Pour que le rôle d'un lieu soit défini sans ambiguïté, il faut qu'une adéquation s'opère entre :

- 1) une certaine vision du groupe potentiel d'utilisateurs, fournie par les "fondateurs" tels qu'une autorité civile ou un groupe de pression politique ou économique ;
- 2) une définition du programme et des séquences sociales que ce groupe d'utilisateurs peut, pourra ou souhaiterait poursuivre dans ce lieu et enfin ;
- 3) des caractères environnementaux donnés. L'aménagement d'un espace public est fondamentalement la manifestation d'une intention d'encourager une forme émergente de sociabilité publique [...] ou de créer de toutes pièces une nouvelle forme de sociabilité. [...]

Le rôle d'un lieu n'est cependant qu'un produit temporaire qui ne préjuge ni de son passé ni de son avenir. L'utilisateur s'adapte au rôle du lieu au cours de pratiques quotidiennes ou routinières. Mais ces pratiques modifient elles-même progressivement le sens du lieu. [...] La congruence entre les trois éléments, caractères physiques du lieu, utilisateurs et usages sociaux, n'est donc jamais acquise puisque chaque modification de l'un d'eux influence le caractère du lieu dans son ensemble et contribue à son évolution. »

Perla Korosec-Serfaty, *La sociabilité publique et ses territoires – Places et espaces publics urbains*

L'appropriation des lieux de vie est liée aux usages des personnes qui le fréquentent et au bénéfice, au sens large, dû à cette fréquentation. De ce rapport personnel à l'espace naît une sensibilité accrue à son devenir et une envie de préserver voire de s'impliquer dans son bon fonctionnement.

L'appropriation d'un espace est étroitement liée au sentiment de sécurité des utilisateurs. Un espace qui apparaît

comme utilisé, géré et dont les utilisateurs ou habitants se soucient est moins soumis aux risques de malveillance et peut renforcer le sentiment d'appropriation d'autres utilisateurs.

À contrario, il est nécessaire de gérer les degrés de cette appropriation afin d'éviter un conflit d'usage ou une appropriation exclusive non souhaitée.

Pour travailler ce point là en particulier, pour intégrer la diversité des besoins, il est nécessaire d'associer l'intelligence pragmatique de l'utilisateur à l'élaboration du projet : « L'espace de l'utilisateur est vécu et non pas représenté [...] Quand les intéressés, les gens concernés, les utilisateurs ne prennent pas la parole, qui peut parler en leur lieu et place ? »

Henri Lefebvre²⁰, *La production de l'espace*

20 Henri Lefebvre, géographe, sociologue, philosophe. Il a écrit notamment « Le droit à la ville »

Ce qui facilite les comportements malveillants et favorise le sentiment d'insécurité

- Les espaces qui ont peu d'attrait ou sont délaissés par les usagers car ils s'avèrent inadaptés à leurs besoins, peu accessibles, peu lisibles, avec une absence de mobilier urbain, avec des nuisances qui ne sont pas traitées...
- Les conflits d'usage qui peuvent générer un sentiment de frustration.
- L'appropriation de l'espace par un type de public ayant un comportement intimidant ou gênant (skate, regroupement de jeunes).

Comment questionner le projet

- Les espaces ont-ils été pensés en fonction des populations concernées et de leurs besoins ?
- Quelle réflexion a été menée sur les espaces dits ouverts²¹ ?
- Quels éléments de l'espace public peuvent entraver le bien-être chez ses usagers ? Quels éléments apportent un confort à l'utilisateur ou contribuent à l'attractivité ?
- Comment les usagers ont-ils été consultés dans le projet ?
- À quels usages ce lieu est-il promis ? Des usages uniques ou mixtes ? Quels sont les conflits et détournements d'usage potentiels ?
- Le projet crée-t-il des nuisances qui réduisent l'attrait de la zone ?
- Des règles d'usage des lieux semblent-elles nécessaires ?

Mise en situation : quelques pratiques

► Penser au confort des différents usagers



Le confort éprouvé par un individu dans un lieu public concourt à influencer son bien-être et son envie de fréquenter et de préserver ce lieu. En cela la qualité du cadre de vie et donc l'attrait des espaces et les choix d'aménagement, ont toute leur importance. Plusieurs facteurs de qualité et confort du lieu sont à retenir : son accessibilité physique, le choix du mobilier urbain, la gestion des nuisances, la présence de la végétation et de l'eau, l'exposition au vent, au soleil, au bruit, sa flexibilité (capacité d'adaptation), ...

◀ Lyon, Place Ampère

21 "Le terme d'espace ouvert appartient au langage de la plantation urbaine. Polysémique, il désigne à la fois des espaces ouverts à la vue (par opposition à des espaces non visibles), des espaces accessibles physiquement, par opposition à ceux qui ne le sont pas, et des espaces libres ou libérés par différence avec ceux qui sont contraints par des règles d'usage comme les parcs publics". Pierre Donadieu, La demande sociale et l'offre d'espaces ouverts dans les régions urbaines

Éventuellement, il faut envisager de donner la priorité à un type d'utilisateur, comme ci-dessous devant un groupe scolaire.



◀ Perpignan, groupe scolaire Edouard Herriot



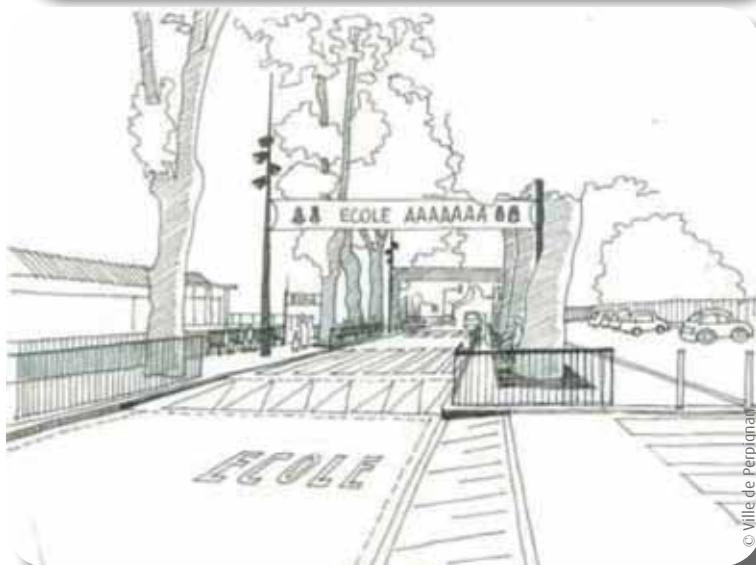
Diagnostic accès école :

- 1 - Effet couloir provoqué par les barrières
- 2 - Peu de transversales



Proposition accès école :

- 1 - Redimensionner la chaussée pour réduire la vitesse et aménager un plateau traversant
- 2 - Faciliter la transversalité
- 3 - Adapter la signalétique pour prévenir les véhicules et marquer l'existence d'un équipement public
- 4 - Installer des bancs pour montrer que l'on traverse un lieu «habité»



Une proposition d'aménagement donnant la priorité aux écoliers et à leurs accompagnateurs (traversée plus directe et sécurisée de la chaussée, bancs sur le trottoir) :

renforcement de l'affectation à un usage et du droit lié à l'exercice de cet usage.



En plein Paris, un chemin de verdure occupe la moitié de la largeur d'une rue. Dédié aux piétons, ponctué de quelques bancs, il reste visible depuis la rue.

◀ Paris, 12^e arrondissement, square Léo Ferré

▶ Organiser le degré d'appropriation souhaité

Si l'appropriation de l'espace doit être encouragée, il est important qu'elle ne devienne pas exclusive ou intimidante dans les espaces publics.

A V A N T



▲
Brest, quartier de Lambezellec
▼

A P R È S



«Concrètement, le projet a consisté, en 2006 dans le quartier de Lambezellec, à restructurer le rez-de-chaussée du bâtiment le plus touché par les phénomènes de regroupement et à réaliser une place au carrefour de deux rues prolongées. Afin de rendre aux lieux concernés leur valeur d'espace partagés par tous, l'idée a été de travailler sur la manière dont les rues, les places publiques et les halls d'entrée sont utilisés par les habitants et de placer des espaces de convivialité à des lieux "stratégiques". En permettant à tous d'accéder partout dans la ville, sans inquiétude, à toutes les heures du jour et de la nuit, on favorise une nouvelle pratique de l'espace public fondée sur la mixité des usages.»

Paul Landauer, Prix Prévention Délinquance du Forum Français pour la sécurité urbaine, 2008



Paris, 12^e arrondissement, square Léo Ferré



L'estampille "main verte" signale que ce jardin est confié à une association de quartier qui est responsable de son entretien et des animations qui s'y déroulent.

Cette association, en signant la charte "la main verte", s'est engagée auprès de la mairie de Paris à :

- cultiver le jardin en respectant l'environnement,
- ouvrir le jardin à tous dès qu'un jardinier de l'association y est présent,
- organiser au moins un événement public par an,
- afficher de manière visible les modalités d'accès au jardin et les activités proposées.

La cellule Main Verte de la Direction des espaces verts et de l'environnement, coordonne la mise en place des jardins partagés à Paris, en lien avec les mairies d'arrondissement.

RENSEIGNEMENTS

Maison du Jardinage
 Parc de Bercy - 41 rue Paul Belmondo
 75012 - Paris
 tél : 01 53 46 19 19
 mél : main.verte@paris.fr

TOUTE L'INFO
 au 3975* et
 sur PARIS.FR

Jardin partagé de la «Commune libre d'Aligre», association de quartier du Faubourg St Antoine à Paris, dont l'énergie est consacrée à créer de «l'espace et du temps public».

► Faire cohabiter sereinement les différents usages

La fréquentation et l'appropriation d'espaces partagés comme les lieux publics peut entraîner un risque de conflit d'usages dû aux multiples usages potentiels du lieu.

Il est alors utile de penser le rôle d'un usage par rapport à un autre...



◀ Lyon, les berges du Rhône

L'espace rollers et skateboards aménagé au bord d'une ballade piétonne et à côté d'espaces de repos, participe à l'animation et au spectacle

... ou bien de partager l'espace de manière très nette entre les différents usages, avec une attention particulière au

marquage et au traitement du sol, à la création de seuils, à la signalétique... ou encore édicter des règles de conduite.



▲
Saint-Lo, Square du Val Saint Jean

S'il s'avère nécessaire de définir des règles d'usage, on gardera à l'esprit que l'analyse des besoins et attentes des usagers locaux leur donnera plus de sens et favorisera leur application. Impliquer les usagers dans la formulation de ces règles puis assurer une communication de qualité sont les meilleurs moyens de leur donner une réalité. En limitant les conflits d'usage, on limite le risque qu'une catégorie d'usagers délaisse l'espace en raison des pratiques envahissantes ou gênantes d'autres usagers et on limite aussi le risque de d'appropriation exclusive et parfois provocatrice.

«Tout espace public, et plus particulièrement les places, est susceptible d'acquiescer un sens nouveau à partir des usages qu'en fait le public. [...] Tout usager a à l'esprit cette tension entre l'usage ordinaire, l'usage idéal et l'usage possible d'une place. Cette conscience n'est pas seulement à l'œuvre dans les formes brutales ou collectives d'appropriation de l'espace. Elle est présente aussi dans les plus humbles micro-actes de détournement du lieu, qu'il s'agisse de marcher sur la pelouse ou de s'asseoir par terre, comme dans les fêtes, imprévues ou non.»

Perla Korosec-Serfaty, *La sociabilité publique et ses territoires : places et espaces publics urbains.*

8

Investir ses espaces de vie à tout moment

«Chaque projet urbain a une "chronobiologie" qu'il faut connaître pour en tenir compte dans l'élaboration du programme et dans les propositions. Il est déroutant de constater que jamais les rendus n'offrent une chronocartographie détaillée montrant ce qu'il se passe dans tel lieu, à chaque heure du jour et de la nuit ! [...] Une place ne réclame pas le même revêtement, les mêmes plantations, le même éclairage, le même mobilier urbain sur toute sa surface car elle n'est pas traversée, fréquentée, utilisée pareillement, tout le jour et la nuit, par les mêmes personnes ayant les mêmes demandes.»

Thierry Paquot²², *L'urbanisme c'est notre affaire*

Le caractère changeant de la fréquentation d'un lieu et de son utilisation selon l'heure de la journée, le jour de la semaine ou l'époque de l'année doit être pris en compte lors de la réflexion menée sur le projet urbain. En saisissant

l'enjeu de ce phénomène le plus en amont possible, il sera alors plus aisé de prendre en compte la sécurité de l'utilisateur afin qu'elle soit optimisée dans le temps, le cas échéant avec des leviers différents...

«Parce qu'elles [les places publiques] sont très différenciées, certaines jouent un double, parfois un triple rôle en fonction de l'heure du jour ou de la nuit, de la semaine ou de la saison. [...] Ces rythmes impliquent l'existence d'une dynamique des pratiques, et donc celle de conflits ou de concurrence entre les usagers. Quel groupe ou quelle catégorie d'utilisateurs sont maîtres des lieux, à quel moment, et pour quels types de pratiques ?»

Perla Korosec-Serfaty, *la sociabilité publique et ses territoires : places et espaces publics urbains*

Ce qui facilite les comportements malveillants et favorise le sentiment d'insécurité

- Les lieux déserts, les délaissés sur le plan temporel.
- L'absence de lumière.

Comment questionner le projet

- Comment va s'organiser la fréquentation des différents espaces ? Quels seront les moments de creux ?
- Quels sont les lieux qui seraient générateurs d'activités, d'animation (et de délits éventuellement) ?
- Quels sont les espaces qui doivent rester occupés ?
- Quel type d'usagers pour tel espace, à quelles heures ?

22 Thierry Paquot, philosophe, professeur à l'Institut d'urbanisme de Paris et éditeur de la revue Urbanisme

Mise en situation : quelques pratiques

Prendre en compte le cadencement des usages

Tous les usagers ont leur place ou leur temps

«Exemple de la place Jean Macé à Lyon :

07h-09h : ce premier paysage matinal peut se résumer par plusieurs territoires et plusieurs temps : un premier territoire, celui des "passants", qui réduit la place à un nœud de transport multimodal : un territoire qui fonctionne avec les horaires du transport public d'une part et ceux du travail d'autre part. Un deuxième territoire, celui des usagers du commerce et du marché et qui limite la place aux services de proximité ; et enfin un troisième territoire, celui des sans domicile fixe, et qui réduit la place à un espace privé. Cette place matinale éclatée fonctionne selon les territoires de ses usagers.

09h-12h : ce deuxième moment de la journée converge avec le premier dans l'usage individualisé de l'espace : les actifs sont plutôt dans les services qui entourent la place ; les sans domicile fixe restent toujours dans leur coin.

12h-14h : ce temps de déjeuner est un moment de croisement entre le temps des actifs, le temps des étudiants, le temps des parents avec leurs enfants, le temps des personnes âgées, et enfin le temps des sans domicile fixe. Seules les personnes âgées confirment leur satisfaction de rencontrer les autres âges de la ville : le simple fait de s'installer sur leurs bancs et d'observer l'animation de l'espace public semble répondre à leurs besoins de sociabilité. Quand aux autres usagers de la place, chacun est bien placé dans son territoire, comme si, pour éviter le conflit d'usage éventuel, chacun avait admis l'éclatement de la place en plusieurs territoires correspondants à des attentes spécifiques.

L'après midi, inactifs et marginalisés (14h-18h)

Fin de journée, le retour...des pressés (18h-20h).

Un autre moment intense de la vie sur la place se situe entre 18h et 20h : les personnes âgées sont toujours là et s'apprêtent à quitter les lieux ; en hiver ils partent plus tôt selon le temps et n'attendent pas 18h. Mais quand le temps le permet, ils restent pour observer les gens pressés de rentrer chez eux, ce qui annonce que la journée est en train de finir. Les actifs envahissent la place avec chaque arrivée d'une voiture de métro ou de tramway ou d'un bus. C'est ainsi le temps de rentrer chez soi : on retrouve le trafic multimodal qu'on connaît le matin. C'est le temps des passants de nouveau, toujours pressés... C'est également le temps des réunions publiques à la mairie ou des conseils de quartier et des associations locales : ces dernières ne cessent d'augmenter en nombre avec les nouveaux retraités qui s'engagent dans la vie associative. On croise également le public de la bibliothèque municipale du 7ème intégrée dans les locaux de la mairie.

La soirée et la nuit, calme et marginalités. Après 20h la place commence à se déserrer de ses usagers : seuls les fidèles sans domiciles fixes sont toujours là et s'apprêtent à passer la nuit. On retrouve également une petite dizaine de jeunes qui s'approprient une partie de la place pour y passer quelque temps. Quant aux passages et flux des transports en commun ils commencent à diminuer jusqu'à minuit avec le dernier tram, métro, ou bus. On observe également le public qui quitte la mairie après une réunion publique ou une manifestation tout en prolongeant les discussions sur la place pendant quelques minutes.



Vers minuit, la place habitée se réduit à sa partie sud-ouest, territoire où les sans domicile fixe sont plongés dans un sommeil profond...

Le temps des espaces publics devient celui de leurs usagers, chacun avec ses représentations et ses attentes. Le sentiment de bien-être de chaque groupe de fréquentation s'accompagne d'un usage de plus en plus individualisé qui favorise l'éclatement de l'espace public. Un usage qui accepte la co-présence mais qui ne tolère pas la mixité.... chacun ayant défini le territoire qui correspond à son confort. Nous observons l'émergence de territoires partiellement appropriés dans le temps mais non figés au regard des autres usagers ; des usagers qui semblent avoir défini d'une manière informelle pour chacun de leurs groupes plusieurs types d'usages séparés et correspondant chacun à un aspect de la vie urbaine et quotidienne, ordinaire.

De nouveaux rythmes, instables, indéfinis, inconnus et de plus en plus individualisés s'emparent des espaces publics. Ces rythmes prennent place en douceur sans transgresser les temps classiques de la ville. On parle désormais de nouveaux temps des espaces publics ; des temps instables, indéfinis voire "à la carte" et qui compliquent semblent-il la tâche des concepteurs des espaces publics : comment aménager des espaces non figés et multifonctionnels sans que cela se fasse au détriment de leur qualité ou de leur gestion ? Une évolution qui rend la concertation avec les usagers des lieux nécessaire voire incontournable, si l'on veut aménager des espaces durables et adaptés.»

Joseph Salomon²³, Les annales de la recherche urbaine, *Les temps éclatés des espaces publics*



La place Carnot à Lyon accueille les flux piétons entre la gare de Perrache et le centre ville, des jeux pour petits et grands, un entrepôt de matériel d'entretien des espaces verts de la ville, des terrasses de café et le marché du dimanche matin.

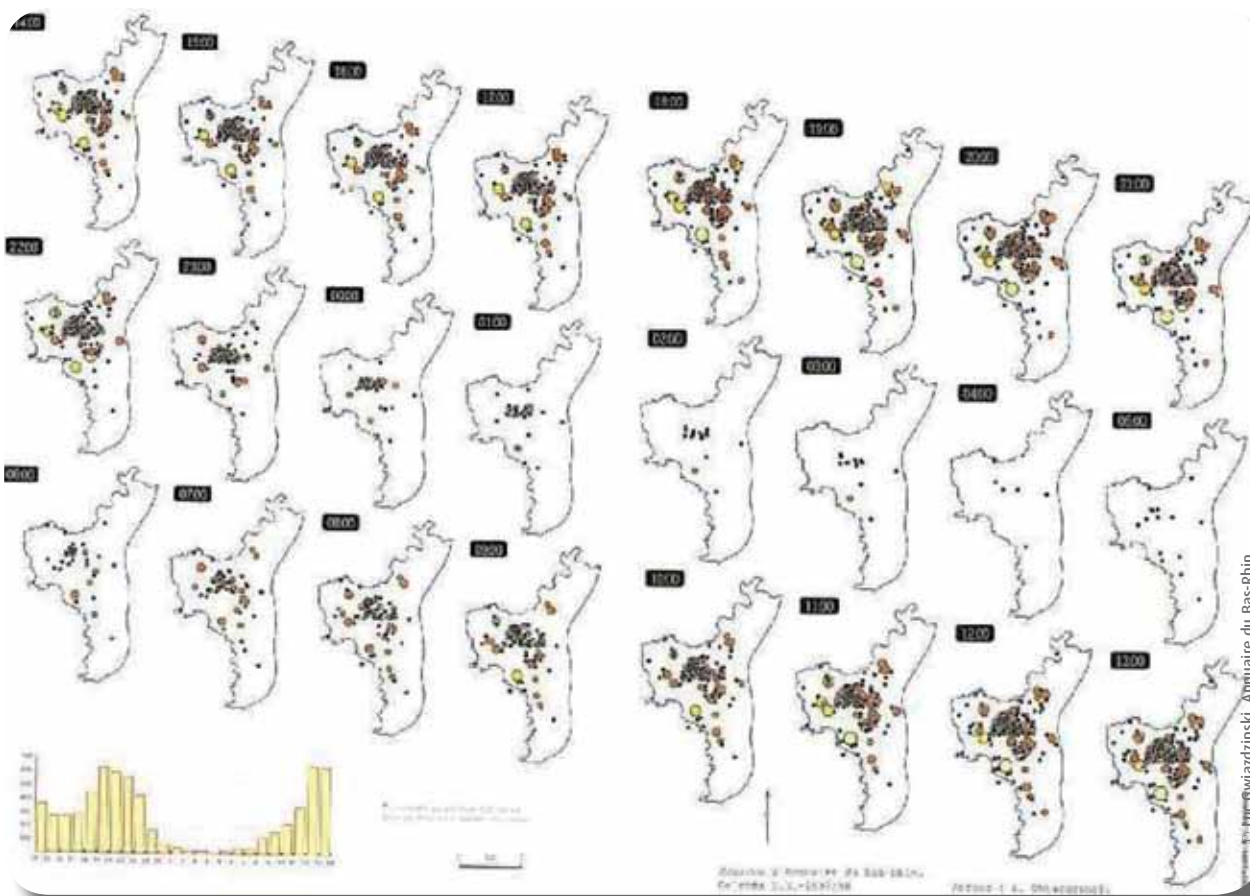
Les différents usagers (habitants, passants, étudiants, sans domiciles fixes, personnes en foyers d'hébergement) se partagent les bancs et les pelouses.

23 Joseph Salomon est architecte-urbaniste, docteur en urbanisme, aménagement et géographie, diplômé en qualité environnementale du bâti et de l'urbanisme, et urbaniste qualité OPQU

► **Faire participer les activités, les lieux de convivialité et les transports en commun à la sécurité**

Une mixité des usages, ou la simple présence de générateurs d'activités sur des points stratégiques permet de compenser les moments où la surveillance naturelle est en diminution. Il s'agit par exemple de favoriser

la fréquentation d'un espace durant la soirée grâce à la présence de cafés, restaurants, hôtels, cinémas ou permettre des pratiques comme la vente ambulante.



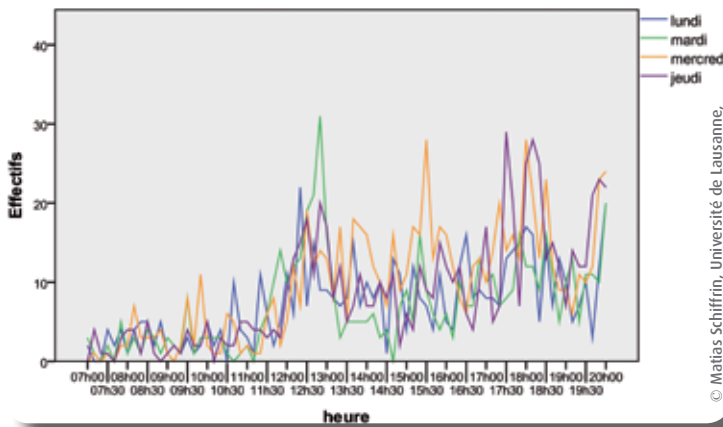
«Heure par heure les restaurants ouverts à Strasbourg : la nuit une nouvelle géographie se met en place : une ville qui dort, une ville qui s'amuse, une ville vide. Les centralités diurnes et les centralités nocturnes peuvent être différentes.»
Luc Gwiazdzinski²⁴, *Annuaire du Bas-Rhin*

«Les rues de Saint-Denis (Seine Saint-Denis) font peur aux salariés dont certains disent avoir été victime d'agressions. Cette peur est essentiellement générée par le vide, les services, loin de n'avoir qu'une fonction commerciale, peuvent aussi apporter de la présence, de la sécurité, du passage, rendre les rues tout simplement plus vivantes. Au niveau des entreprises, on constate que leurs bâtiments sont de plus en plus "sécurisés" et s'apparentent à des châteaux forts. La pénétration des services dans l'entreprise pose, dès lors, des problèmes de contrôle d'accès et de sécurisation des sites, ce qui devrait militer en faveur du développement des services "hors entreprise", sur le domaine public.»
Yves Janvier, *Économie résidentielle et cohésion sociale*²⁵, DIV

24 Luc Gwiazdzinski, géographe et enseignant-chercheur à l'Institut de Géographie Alpine (Grenoble)
25 La recherche sur laquelle s'appuie cet article, réalisée pour le PUCA, visait à éclairer les raisons pour lesquelles les opérations de bureaux en périphérie des grandes aires urbaines - y compris celles qui sont considérées comme «réussies» - ne profitent pas, le plus souvent, aux habitants de leur voisinage

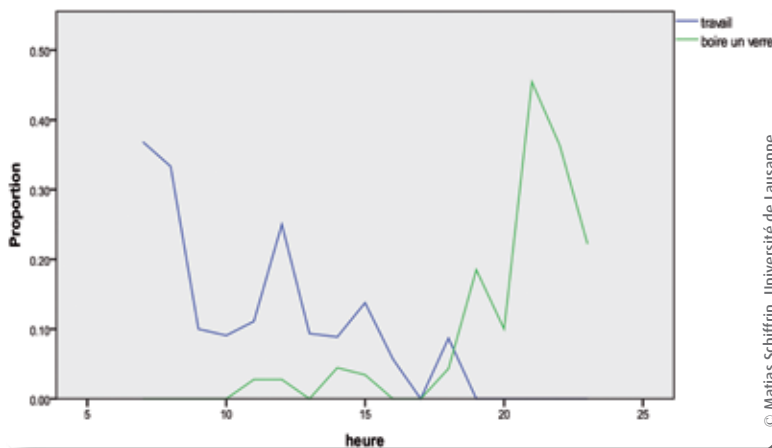
«Diagnostic du déroulé temporel quotidien et hebdomadaire de l'Esplanade du Flon, Lausanne, Suisse - Perceptions, intensités et usages changeant selon l'heure de la journée et le jour de la semaine».

Matias Schiffrin, Master of Science in Geography, sous la direction du Prof. Antonio da Cunha, expert : Laurent Matthey, Juin 2010, Institut de Géographie, Université de Lausanne.



© Matias Schiffrin, Université de Lausanne,

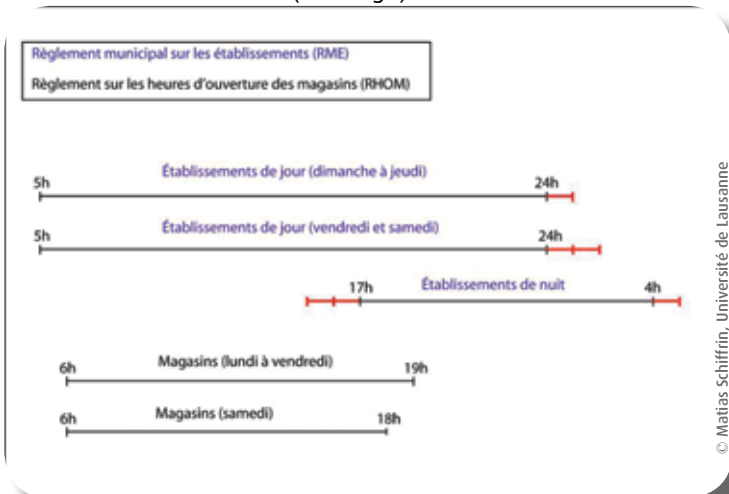
Nombre de personnes sur l'esplanade du Flon heure par heure, selon les jour de la semaine



© Matias Schiffrin, Université de Lausanne

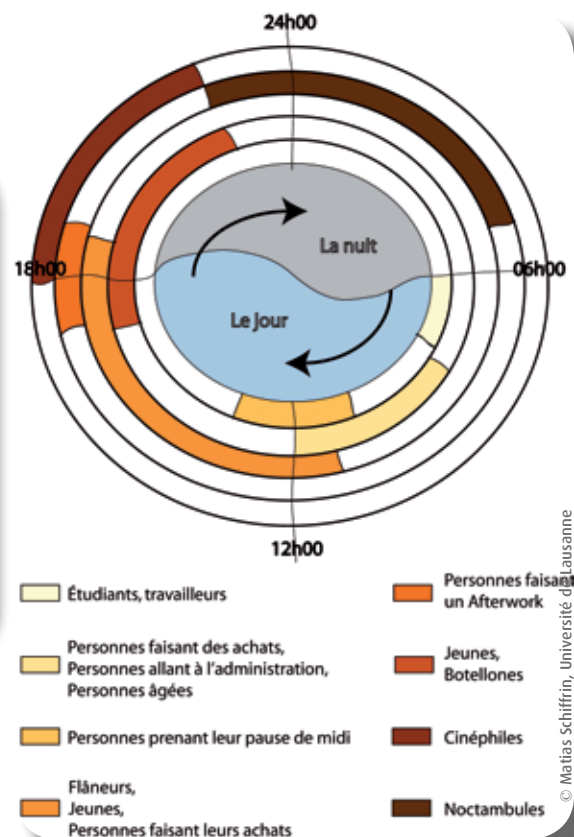
Ceux qui travaillent et ceux qui viennent boire un verre sur l'esplanade, heure par heure

Horaire d'ouverture des établissements et des commerces autour de l'esplanade et possibilités d'extension des horaires (en rouge)



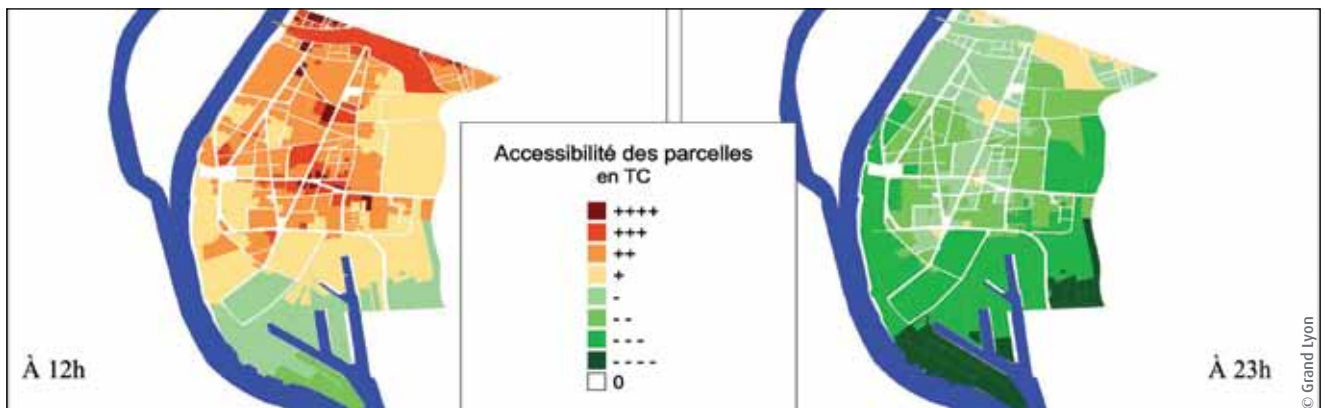
© Matias Schiffrin, Université de Lausanne

24 h de la vie de l'esplanade : types d'utilisateurs présents heure par heure



© Matias Schiffrin, Université de Lausanne

Accessibilité des parcelles du quartier de Gerland aux transports en commun, Grand Lyon



◀ Épinay sur Orge, gare SNCF

Les gares : des lieux de passage que l'on sécurise par la fermeture quand la desserte est suspendue, par le renforcement mutuel des activités (transit, commerces,...) quand elles sont en service. Le risque d'insécurité s'accroît considérablement quand une activité reste isolée.

Bas-Rhin, Strasbourg



9 Pouvoir bénéficier de l'aide des pouvoirs publics si nécessaire

Lorsqu'elle se trouve en situation d'insécurité, une personne doit être en capacité de s'échapper et d'obtenir rapidement du secours de la part des pouvoirs publics quel que soit l'endroit où elle se trouve. Pour cela la conception d'une signalétique ou d'un design adapté indiquant les lieux où elle pourrait demander de l'aide (entrées, accueils, téléphones, boutons d'urgence...) est une première mesure à prendre.

D'autre part, réfléchir en amont du projet aux conditions d'intervention des forces de l'ordre et des services de secours peut permettre d'éviter la réalisation d'espaces qui entravent la progression, le stationnement ou l'action des pouvoirs publics. C'est une façon de vérifier que l'endroit est accessible à tous, et de ne pas placer la personne mal intentionnée en position favorable pour passer à l'acte.

Ce qui facilite les comportements malveillants et favorise le sentiment d'insécurité

- Des espaces enclavés, étroits, en culs-de-sac, encombrés et dont la visibilité est réduite.
- Une trame en dédale où, tant le nouvel usager que les forces de l'ordre ont des difficultés à se repérer.
- L'absence totale de signalétique ou d'appareils permettant d'avoir recours à une aide.
- Des espaces abandonnés en terme de surveillance.

Comment questionner le projet

- Les services de secours et de sécurité peuvent-ils intervenir facilement en tous lieux, en véhicules (par une voie matérialisée ou pas) ?
- Le projet contient-il des impasses pouvant provoquer des difficultés de manoeuvre pour les véhicules des forces de l'ordre ou les camions de pompiers ?
- Des indications sont-elles prévues pour les usagers sur les lieux où il est possible d'obtenir un recours ?
- Quels sont les lieux réclamant le plus de surveillance publique ?
- Qui est chargé de la surveillance formelle et sur quels territoires ?
- Y a-t-il une collaboration entre les opérateurs des caméras de sécurité et la police ?

Mise en situation : quelques pratiques

Une trame ouverte, des espaces traversants

Dysfonctionnements constatés par les services de sécurité



◀ Valentigney, quartier des Buis

DYSFONCTIONNEMENTS FRÉQUENTS

- Lieux de squat/guet par rapport aux trafics
- ▭ Quads et rodéos

DYSFONCTIONNEMENTS OCCASIONNELS

- ★ Incendies (véhicules, poubelles, caves) & guet-apens
- Projectiles (caillassage et mortier)
- Agression & vol à la portière

Réponse des forces de sécurité



◀ Valentigney, quartier des Buis

RÉPONSE DES SERVICES DE SÉCURITÉ

- Planques/postes d'observation
- 1. point de RDV pompier + police hors du quartier pour intervention lourde
- 2. parcours pour intervention lourde, par l'arrière, précédée d'une patrouille en véhicule bas autour du centre commercial
- ⋯ Accès aux impasses en marche arrière + escorte véhicule/port de casque

Une trame compliquant l'intervention des forces de sécurité - Programme d'expérimentation : «Qualité et sûreté des espaces urbains.» PUCA

Éviter l'habitat enclavé

AVANT le désenclavement



▲
Seine-Saint-Denis, Villetaneuse,
Cité Salvador Allende
▼

APRÈS le désenclavement



Un aménagement comportant des impasses complique l'intervention des forces de sécurité et de secours et peut être propice à des embuscades. Une trame traversante apporte un même niveau de service à tous les immeubles et évite aux véhicules d'intervention, plus larges et plus longs qu'une automobile, d'avoir à faire demi-tour.



Seine-et-Marne, Marne-la-Vallée
Trames urbaines traversantes



Toutefois, lorsque le site ne permet pas de faire autrement (reconversion de sites portuaires par exemple), le projet veillera à éviter que l'impasse ne soit un lieu de guet-apens : *«Il peut être admis exceptionnellement des voies en impasse dont la longueur, aire de retournement non comprise, ne peut excéder 75 m. Elles doivent en outre comporter à leur extrémité une aire de retournement*

dans laquelle il est possible d'inscrire un cercle de 12 m de rayon et dont l'emprise de la chaussée permet les manoeuvres et retournements des véhicules et engins de lutte contre l'incendie, et des véhicules de ramassage des ordures ménagères.»

Communauté Urbaine de Bordeaux, *Guide de conception des espaces publics communautaires*

Cibler les besoins en vidéo protection

La question de la vidéo protection doit nécessairement être abordée au cours de l'étude de sécurité publique : «L'étude se prononce sur l'opportunité d'installer ou non un système de vidéo protection» - décret du 24 mars 2011.

La vidéo protection est utilisée pour différents usages²⁶ :

- Dissuasion et prévention de la délinquance. Elle est efficace pour prévenir les vols et dégradations, et dans une moindre mesure les vols avec violence. Son impact est particulièrement sensible dans les espaces fermés (parcs de stationnements, transports en commun, gares, bâtiments...). Elle peut aussi participer à la protection des convois de fonds.
- Outil d'investigation, elle est appréciée par les forces de sécurité intérieure car elle peut leur apporter des informations pouvant contribuer à une enquête judiciaire ou administrative. Elle permet aussi de révéler de nouveaux délits (trafics, infractions, atteintes à la tranquillité publique).
- Aide à l'intervention, quand elle permet d'orienter rapidement une patrouille.
- Moyen de gérer des événements d'ordre public : rassemblements festifs, revendicatifs, déplacement d'une autorité gouvernementale, évaluation des modes opératoires a posteriori.
- Outil de gestion d'incidents, notamment dans les transports en commun.

C'est pourquoi il est nécessaire d'analyser puis de cibler les besoins en vidéo protection dans un projet conséquent et de le déployer en complément et en toute connaissance de cause. Ce n'est pas forcément là où les délits sont les plus nombreux qu'il faudra installer des caméras si ce sont des délits peu sensibles à la vidéo-protection.

Il faut retenir un certain nombre de préalables :

- La vidéo protection n'est qu'un outil qui doit être pensé en cohérence avec un système global de sécurité.
- La qualité d'image est fonction de la stabilité du matériel, de la température, des chocs physiques, de la propreté, d'un voisinage coordonné avec l'éclairage et avec la végétation.
- Les systèmes sont peu polyvalents, ils doivent être dédiés à un usage précis. Ainsi, il est utile de hiérarchiser les besoins.
- Le besoin va déterminer tout le reste : le mode d'exploitation (exploitation en temps réel ou enregistrement, moyens humains), la qualité de l'image (supervision, détection, reconnaissance, identification), le choix du réseau et les modalités de stockage (durée).
- L'intégration du dispositif aux stratégies de contrôle et de commandement de la police, et la formation des opérateurs sont indispensables.

²⁶ Le développement qui suit est un résumé de l'ouvrage du Comité de pilotage stratégique pour la vidéo protection, *Votre projet de vidéo protection - Guide méthodologique*

Conclusion

Dans le processus de travail vers l'objectif de sécurité urbaine, l'exercice de comparaison de plans masse, de schémas de fonctionnement et d'images de synthèse invitera à imaginer des scénarios.

L'utilisation de clés de compréhension du comportement et des sentiments des usagers donnera un sens concret à la réflexion. Enfin, les interfaces à établir avec les déplacements, l'esthétique, la végétalisation, l'éclairage, et l'équipement de ces quartiers, enrichiront les solutions.

Nous avons voulu appuyer concrètement l'idée que l'espace est avant tout vécu (les espaces qui vivent le mieux ne sont-ils pas le fruit de l'histoire et de la pratique ?) et que les figures multiples qui se cachent derrière le mot «usager» doivent être invitées très concrètement, par des temps créatifs et avec des outils de représentation virtuelle, à parcourir le futur quartier.

L'objectif est de mieux inscrire les préconisations dans l'urbanisme même du quartier, en ouvrant l'exercice, en intégrant cette préoccupation dès le programme, puis dans les études de définition, dans le plan masse, jusque dans la composition des différents lots de l'opération. Du programme au chantier, ce sont 20 ans qui passent parfois, et l'étude de sécurité publique, en quelques mois seulement, doit apporter de la valeur ajoutée à ce cheminement.

Bibliographie

Guides

- Australian Capital Territory, Sarkissian Associates Planners, 2000, *ACT Crime Prevention and Urban Design Resource Manual*, 66p.
- DGUHC (Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction), DGPN (Direction générale de la police nationale), DIV (Délégation interministérielle à la ville), Icade-Suretis, Atelier Landauer, 2007, *Guide des études de sûreté et de sécurité publique dans les opérations d'urbanisme, d'aménagement et de construction*, Paris, La documentation française, 212p.
- Home office, ODPM (Office of the Deputy Prime Minister), 2004, *Safer Places : the planning system and crime prevention*, Londres, Thomas Telford Ltd, 108p.
- Politecnico di Milano, IAURIF, région Emilia Romagna, 2007, *Urbanisme, conception et gestion des espaces pour prévenir la malveillance*, Manuel, 53p.
- Rapport technique CEN/TR 14383-2:2007, 2008, *Prévention de la malveillance. Urbanisme et conception des bâtiments. Partie 2 : Urbanisme*, La Plaine Saint Denis, AFNOR, 36p.
- Ville de Montréal, 2002, *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*, Programme Femmes et ville, Montréal, 163p.

Projets urbains

- AMANOU (E.), FRESNAIS (J.), PERROCHEAU (C.), VALLET (B.), 2011, *Programme d'expérimentation "Qualité et sûreté des espaces urbains"*, PUCA, décembre 2011, 31p.
- BRATOSIN (S.), 2003, *Grands projets de ville : un lieu de production symbolique du territoire*, in *Études de communication*, n°26, 9p.
- CASTEX (J.), DEPAULE (J.-C.), PANERAI (P.), 1997, *Formes urbaines : de l'îlot à la barre*, Marseille, éditions Parenthèses, collection eupalinos, 196p.
- CHIAPPERO (M.), 2002, *Le dessin d'urbanisme : de la carte au schéma concept, construire les projets de villes et de territoires : manuel à l'usage des urbanistes*, Lyon, CERTU, 132p.
- Communauté urbaine Lille Métropole, 2000, *PDU de Lille Métropole : charte Piétons-vélos*, 27p.
- Communauté urbaine Lille Métropole, 2007, *Charte des espaces publics de Lille Métropole*, 36p.
- GERARD (B.), 2005, *Délimiter l'espace public et l'espace privé dans les grands ensembles d'habitation*, in *Revue des sciences sociales*, n°33, pp. 40-47.
- MANGIN (D.), PANERAI (P.), 1999, *Projet urbain*, Marseille, éditions Parenthèses, collection eupalinos, 185p.
- MASBOUNGI (A.), 2003, *Penser la ville par la lumière*, Paris, La Villette, 112p.
- PAQUOT (T.), 2010, *L'urbanisme c'est notre affaire !*, Nantes, l'Atalante, 174p.
- VERDIER (P.), 2009, *Le Projet urbain participatif : apprendre à faire la ville avec ses habitants*, Paris et Gap, éditions Adels et Yves Michel, 264p.

Psychologie environnementale et sociologie urbaine

- BERNARDIN (G.), DECELLE S.), DOS SANTOS (L.), LE NULZEC (F.), VIEVARD (L.), 2005, *L'intimité dans l'espace public... éternelle dialectique*, Lyon, Direction de la Prospective du Grand Lyon, Les cahiers du Millénaire 3, 15p.
- DONADIEU (P.), 2007, *La demande sociale et l'offre d'espaces ouverts dans les régions urbaines*, Versailles, ENSP, 10p.
- FISCHER (G-N.), 1997, *Psychologie sociale de l'environnement*, Toulouse et St Laurent (Québec), éditions Dunod, 204p.
- FISCHER (G-N.), 1981, *Psychosociologie de l'espace*, Paris, PUF, 128p.
- GRAFMEYER (Y.), 1994, *Sociologie Urbaine*, Paris, éditions Nathan, collection 128, 128p.
- JANVIER (Y.), 2008, Économie résidentielle et cohésion sociale, DIV, Demain la ville n°1, mars 2008, 21p.
- KOROSEK-SERFATY (P.), 1988, La sociabilité publique et ses territoires : places et espaces publics urbains, in *Architecture et Comportement*, vol.4, n°2, pp.111-132.
- LEFEBVRE (H.), 1990, *La production de l'espace*, Paris, Anthropos, Collection Ethnosociologie, 485p.
- LYNCH (K.), 1999, *L'image de la cité*, Paris, éditions Dunod, 222p.
- MOSER (G.), 1996, *Ville et comportements urbains*, in 12 questions d'actualité sur l'environnement, Ministère de l'environnement, Nice, Z'édicions, pp. 127-130.
- MOSER (G.), 2003, *Espaces de vie*, Paris, Armand Colin, 396p.
- TORTEL (L.), 1998, *Une autre lecture de l'espace public : les apports de la psychologie de l'espace*, CERTU, 52p.

Résidentialisation et rénovation urbaine

- ARANTES (L.), 2007, *Transformation urbaine et appropriation des espaces extérieurs : les limites du modèle de la residentialisation*, mémoire ENTPE, 219p.
- BASTIDE (C.), DUNOYER DE SEGONZAC (P.), DURAND (D.), Avant-Projet, 2004, *De la cité à la "résidence"*, Paris, USH, 100p.
- BONNETTI (M.), 2005, *L'influence de l'organisation de l'espace et de la gestion urbaine sur le développement de l'insécurité*, communication au 84^{ème} congrès de l'ASTEE "de l'hygiène à environnement", Paris, 30 mai au 3 juin 2005, 10p.
- CETE Sud-Ouest, 2009, *La residentialisation*, Dossier bibliographique, CERTU, 60p.
- EPINAS (J-D.), collectif, 2002, *Résidentialisation, une nouvelle urbanité ?* Saint-Denis-la-Plaine, éditions de la DIV, 97p.
- GOSSET (A.), 2006, *L'enclavement résidentiel en Île-de-France*, rapport de stage, IAURIF, 83p.
- LELEVRIER (C.), 2008, *Les trajectoires résidentielles des ménages dans les opérations de rénovation urbaine en Île-de-France*, in Démolitions, reconstructions et trajectoires résidentielles des ménages. État des savoirs et perspectives d'action, PUCA, Actes du colloque du 15 avril 2008, pp. 38-45.
- VOLKWEIN (M.), 2006, *Sécurité et rénovation urbaine. Pour une intégration des qualités d'usage au projet urbain*, Paris, IAURIF, 144p.

Sécurité et aménagement

- AMERIO (P.), collectif, 2004, *Sentiment d'insécurité et pensée sociale*, in *Psychologie et société*, n°7, 214p.
- BAUER (A.), FREYNET (F.), 2009, *Les études de sûreté et de sécurité publique*, Paris, PUF, collection Que sais-je ?, 128p.
- CHALUMEAU (E.), IMBERT (F.), ROUX (P.), 2007, *L'irruption de la sûreté dans les pratiques d'urbanisme et de construction*, Paris, PUCA, collection Recherche, 95p.
- DELHOME (D.), LANDAUER (P.), 2000, *Espace et sécurité dans les quartiers d'habitat social*, Paris, IHESI, collection Études et Recherches, 76p.
- FONTENEAU (M.), 2008, *Vidéosurveillance et espaces publics : état des lieux des évaluations menées en France et à l'étranger*, Paris, IAURIF, 58p.
- Forum français pour la sécurité urbaine, 2008, *Prix Prévention Délinquance 2008. Prévention de la délinquance dans les espaces publics*, 52p.
- FRENIS (J.), PERROCHEAU (C.), VALLET (B.), 2011, *Programme d'expérimentation "Qualité et sûreté des espaces urbains"*, PUCA, cahier n°3 - Atelier du Kremlin-Bicêtre, juin 2011, 32p.
- LANDAUER (P.), 2008, *Ordre dispersé : les nouvelles conceptions urbaines de la sûreté*, Paris, PUCA, collection Recherche, 104p.
- LANDAUER (P.), 2009, *L'architecte, la ville et la sécurité*, Paris, éditions PUF, collection "La ville en débat", 101p.
- LOUDIER-MALGOUYRES (C.), 2004, *Aménagement et sécurité : Observations sur quatre expériences*, Paris, IAURIF, 88p.
- MEDDTL : Point d'Appui National Sûreté Sécurité Urbaine, 2011, Transcription du séminaire "*Sécurité urbaine et aménagement durable*" du 31 mai 2011, 35p.
- MINACA (M.), 1997, *La Charte européenne des femmes dans la cité. Pour un droit de cité des femmes*, in *Recherches féministes*, vol. 10, n°2, pp. 155-179.
- WYVEKENS (A.), 2006, *Espace public et sécurité*, Paris, La Documentation française, collection "Problèmes politiques et sociaux", 120p.

Textes règlementaires

- Circulaire INT/K/07/00103/C du 01 octobre 2007 relative à l'application de l'article L. 111-3-1 du code de l'urbanisme.
- Décret n°95-260 du 08 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.
- Décret n°2011-324 du 24 mars 2011 relatif aux études de sécurité publique.

Autres

- CASTRO (R.), 2008, *Le logement de tous au service de l'urbanité. Loger tout le monde dignement*, Rapport au ministre du logement et de la ville, 63p.
- NORBERG-SCHULTZ (C.), 1979, *Genius Loci : Paysage, ambiance, architecture*, Bruxelles-Liège, Pierre Mardaga éditeur, 213p.
- ROMIEUX (C.), 2007, *Logement social et traitement de l'insécurité*, Paris, L'Harmattan, 156p.
- KONOPNICKI (G.), 2011, *Le silence de la ville*, Paris, Jbz et Cie, 171p.

Glossaire des auteurs et ouvrages cités

Introduction

- Annexe 1 de la circulaire du 1^{er} octobre 2007 - Vers une meilleure prise en compte de la sûreté dans l'aménagement et la construction
- Philippe Verdier - Le projet urbain participatif

Chapître 1

- Dominique Mouillaux - DDT du Rhône
- Sébastien Roché - Résidentialisation : une nouvelle urbanité ?
- Guide sur les affectations transitoires - affectations-transitoires.friches.ch
- Forum français pour la sécurité urbaine - Temps des chantiers une sécurisation et une prévention de proximité au coeur de la rénovation urbaine - Action préselectionnée par le jury du Prix prévention de la délinquance 2008
- Forum français pour la sécurité urbaine - Action globale de lutte contre les tags en milieu urbain - Projet distingué par le jury du Prix prévention de la délinquance 2008

Chapître 2

- Kevin Lynch - L'image de la cité
- Michel Bonnetti - L'influence de l'organisation de l'espace et de la gestion urbaine sur le développement de l'insécurité
- Cabinet Hennin Normier Architectes - Paroles d'habitants sur l'étude sur le franchissement des voies de chemin de fer Paris Rive Gauche
- Philippe Panerai, Jean Castex, Jean-Charles Depaule - Formes urbaines : de l'îlot à la barre
- Frank et Hawkins - Victoria Transport Policy Institute : How land use factors affect travel behavior

Chapître 3

- Ariella Masbounji, Ursula Paravicini - Penser la ville par la lumière, Projet urbain
- Frances E. Kuo & William C. Sullivan - Vegetation and crime
- Mark Major, architecte
- Jean-Claude Marguerite, Directeur des services techniques et de l'urbanisme de la ville de Lormont
- IAURIF - Sécurité et rénovation urbaine

Chapître 4

- Alain Bauer & François Freynet - Que sais-je ? - Les études de sûreté et de sécurité publique
- IAURIF - Sécurité et rénovation urbaine
- Annexe au projet de plan de déplacements urbains : charte de partage de la voirie - Dunkerque
- Plan de déplacement urbain : charte piéton-vélo - Lille métropole
- Habiter, cohabiter : La sécurité dans l'habitat social - Paul Landauer - Urbanisme, architecture et sécurité
- Pierre Donadieu - La demande sociale et l'offre d'espaces ouverts dans les régions urbaines

Chapître 5

- Pascal Bavoux - Les temps modernes
- Roland Castro - Le logement de tous au service de l'urbanité ; Loger tous le monde dignement
- Hennin Normier Architectes - Les Cahiers de la Maîtrise d'Usage : les franchissements
- Stefan Bratosin - Grands projets de ville : un lieu de production symbolique du territoire
- Communauté Urbaine de Bordeaux - Guide de conception des espaces publics communautaires
- Ville de Perpignan - La Charte des espaces publics
- Portail culture de la ville de Lyon - Les quartiers

Chapître 6

- Perla Korosec-Serfaty - La sociabilité publique et ses territoires : places et espaces publics urbains
- Centre Européen de Normalisation - Rapport technique CEN/TR 14383-2 - Prévention de la malveillance. Urbanisme et conception des bâtiments. Partie 2 : Urbanisme
- Sébastien Roché - Contrôle social ou garant des lieux ?
- Paul Landauer - Urbanisme et sécurité, Vie quotidienne et sécurité dans l'habitat
- CERTU - Dossier bibliographique - La résidentialisation
- Atelier Parisien d'URbanisme (APUR) - Quelle forme urbaine pour quelle densité vécue ?
- Gabriel Moser - L'environnement urbain

Chapître 7

- CERTU - Rapports d'études - Une autre lecture de l'espace public : les apports de la psychologie de l'espace
- Perla Korosec-Serfaty - La sociabilité publique et ses territoires : places et espaces publics urbains
- Henri Lefebvre - La production de l'espace
- Forum français pour la sécurité urbaine - Dossier lauréat du Prix Prévention Délinquance - Brest, quartier de Lambezellec - Paul Landauer

Chapître 8

- Thierry Paquot - L'urbanisme c'est notre affaire
- Perla Korosec-Serfaty - La sociabilité publique et ses territoires : places et espaces publics urbains
- PUCA - Les annales de la recherche urbaine - Autres contributions aux débats - Joseph Salamon - Les temps éclatés des espaces publics
- Luc Gwiazdzinski - Annuaire du Bas-Rhin
- DIV - Yves Janvier - Économie résidentielle et cohésion sociale

Chapître 9

- Communauté Urbaine de Bordeaux - Guide de conception des espaces publics communautaires

Point d'Appui National Sûreté Sécurité Urbaine
46, rue St Théobald - 38 081 L'ISLE D'ABEAU
Tel : 04 74 27 51 60 - télécopie : 04 74 27 51 18
mél : pan-surete-securite-urbaine.cete-lyon@developpement-durable.gouv.fr
<http://www.cete-lyon.developpement-durable.gouv.fr/point-d-appui-national-surete-et-r61.html>

